

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2024



## Table des matières

I - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET PRÉAMBULE .....	3
1. Composition territoriale .....	3
2. Modalités administratives d'exercice de la compétence .....	4
3. Carte de l'exercice de la compétence « eau potable » : .....	5
II - FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE .....	6
1. Ressources et usages .....	6
III - DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES .....	9
1. Conditions d'exploitation du service .....	9
Pour information sur la gestion confiée aux syndicats : .....	9
Sur la partie en gestion directe : .....	10
2. Estimation de la population desservie (indicateur d101.0) .....	11
3. Volumes prélevés .....	11
4. Volumes exportés .....	12
5. Volumes mis en distribution .....	13
6. Volumes facturés .....	13
7. Nombre d'abonnements .....	14
8. Éléments patrimoniaux .....	15
IV - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....	18
1. Prix du service de l'eau potable .....	18
2. Fixation des tarifs en vigueur .....	18
a) Parts Collectivité : .....	18
b) Parts Délégataire : .....	19
c) Sécurisation de l'alimentation en eau et Fonds de Renouvellement du SYDRO71 : .....	19
d) Redevances de l'Agence de l'eau : .....	19
3. Frais d'accès au service .....	20
4. Factures d'eau type .....	21
5. Recettes d'exploitation .....	23
a) Recettes de la collectivité liées aux ventes d'eau (en € H.T.) : .....	23
b) Autres recettes de la collectivité .....	23
c) Recettes de l'exploitant .....	23
V - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	24
1. Qualité de l'eau .....	24
a) Sologny .....	24
b) Mâcon et Mâcon-Environs .....	24
c) Synoptique de l'usine de potabilisation : .....	25
2. Protection des ressources en eau .....	26
3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau .....	27
4. Performance du réseau .....	27

a-Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3) : .....	28
b-Indice des volumes non comptés (indicateur P105.3) : .....	28
c-Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3) : .....	29
D-Indice linéaire de consommation : ILC .....	29
5. Taux moyen de renouvellement de canalisations .....	30
6. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (indicateur D151.0) .....	31
7. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0).....	31
8. Taux de réclamations (indicateur P155.1) .....	32
VI - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	33
1. Travaux engagés par la collectivité au cours de l'exercice .....	33
A-Sur l'outil de production :.....	33
B-Sur les réseaux :.....	34
2. Branchements en plomb .....	35
3. Etat de la dette .....	35
4. Durée d'extinction de la dette .....	36
4. Programme pluriannuel d'investissement (prévisionnel) .....	36
VII - SYNTHESE DES INDICATEURS.....	37
LISTE DES ANNEXES .....	40
SMAM .....	41
Mâcon .....	42
SME.....	43
Sologny .....	44

# I - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET PRÉAMBULE

## 1. Composition territoriale

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) est composée de 39 communes et résulte de la fusion de la CAMVAL et de la CC du Mâconnais-Beaujolais en 2016.

Ce territoire administratif compte historiquement 4 sites de production d'eau potable et 7 entités hydrauliques de distribution.

Les sites de production correspondent à 4 captages en nappes alluviales d'accompagnement de la Saône, et sont, du nord au sud :

- Le puits de la Salle, associé au champ captant de la Salle,
- L'usine de Mâcon-Sancé, associée au champ captant des Grandes Varennes,
- L'usine de Chaintré, associée au champ captant de Crêches-sur-Saône,
- L'usine des Nuggets à La Chapelle-de-Guinchay, associée au champ captant de Massonay.

Les entités hydrauliques de distribution comprennent une ou plusieurs communes et intéressent pour certaines plusieurs EPCI. Elles seront dénommées comme suit, du nord au sud :

- **Entité Haut-Mâconnais (HM)**, comprenant 4 communes de MBA : Azé, Igé, Péronne et Saint-Maurice-de-Satonnay, ainsi que 14 communes hors MBA : Bissy-la-Mâconnaise, Burgy, Chardonnay, Clessé, Cruzille, Farges-lès-Mâcon, Fleurville, Grevilly, Lugny, Montbellet, Plottes, Saint-Gengoux-de-Scissé, Uchizy et Viré ;
- **Entité Nord Mâcon**, comprenant 7 communes MBA : Charbonnières, Mâcon (Saint-Jean-Le-Priche), Laizé, La Salle, Saint-Martin-Belle-Roche, Senozan, Verzé. Ainsi qu'une commune hors MBA : Saint-Albain ;
- **Entité Mâcon-Environs** comprenant 6 communes MBA : Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-lès-Chevrières, Hurigny, Mâcon (Sennecé-lès-Mâcon), Saint-Laurent-sur-Saône et Sancé ;
- **Entité Mâcon**, correspondant à la Ville de Mâcon (hors communes associées de Sennecé-Lès-Mâcon, Saint-Jean-Le-Priche et Loché) ;
- **Entité Sologny**, comprenant la commune de Sologny ;
- **Entité Petite-Grosne (PG)**, comprenant 15 communes MBA : Berzé-La-Ville, Bussières, Chaintré, Chasselas, Davayé, Fuissé, Leynes, Mâcon (Loché), Milly-Lamartine, Prissé, La-Roche-Vineuse, Solutré-Pouilly, Varennes-lès-Mâcon, Vergisson, Vinzelles. Ainsi que 3 communes hors MBA : Cenves (CC Saône Beaujolais, département du Rhône), Pierreclos et Serrières (CC Saint-Cyr-Mère-Boitier, département de Saône-et-Loire) ;
- **Entité Mâconnais-Beaujolais (MB)**, comprenant 8 communes de MBA : Chânes, La-Chapelle-de-Guinchay, Crêches-sur-Saône, Pruzilly, Romanèche-Thorins, Saint-Amour-Bellevue, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Saint-Vérand. Ainsi que 2 communes hors MBA : Lancié et Juliénas (CC Saône Beaujolais, département du Rhône).

## 2. Modalités administratives d'exercice de la compétence

Les entités Mâcon-Environs, Mâcon et Sologny étant entièrement intégrées dans le territoire administratif de MBA, celle-ci s'est substituée aux communes et syndicats exerçant la compétence pour la reprendre en gestion directe au 1<sup>er</sup> janvier 2020, en application de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015.

Pour les autres entités de distribution, dépassant les limites administratives de MBA, la compétence est restée aux syndicats selon le principe de représentation-substitution et selon la répartition :

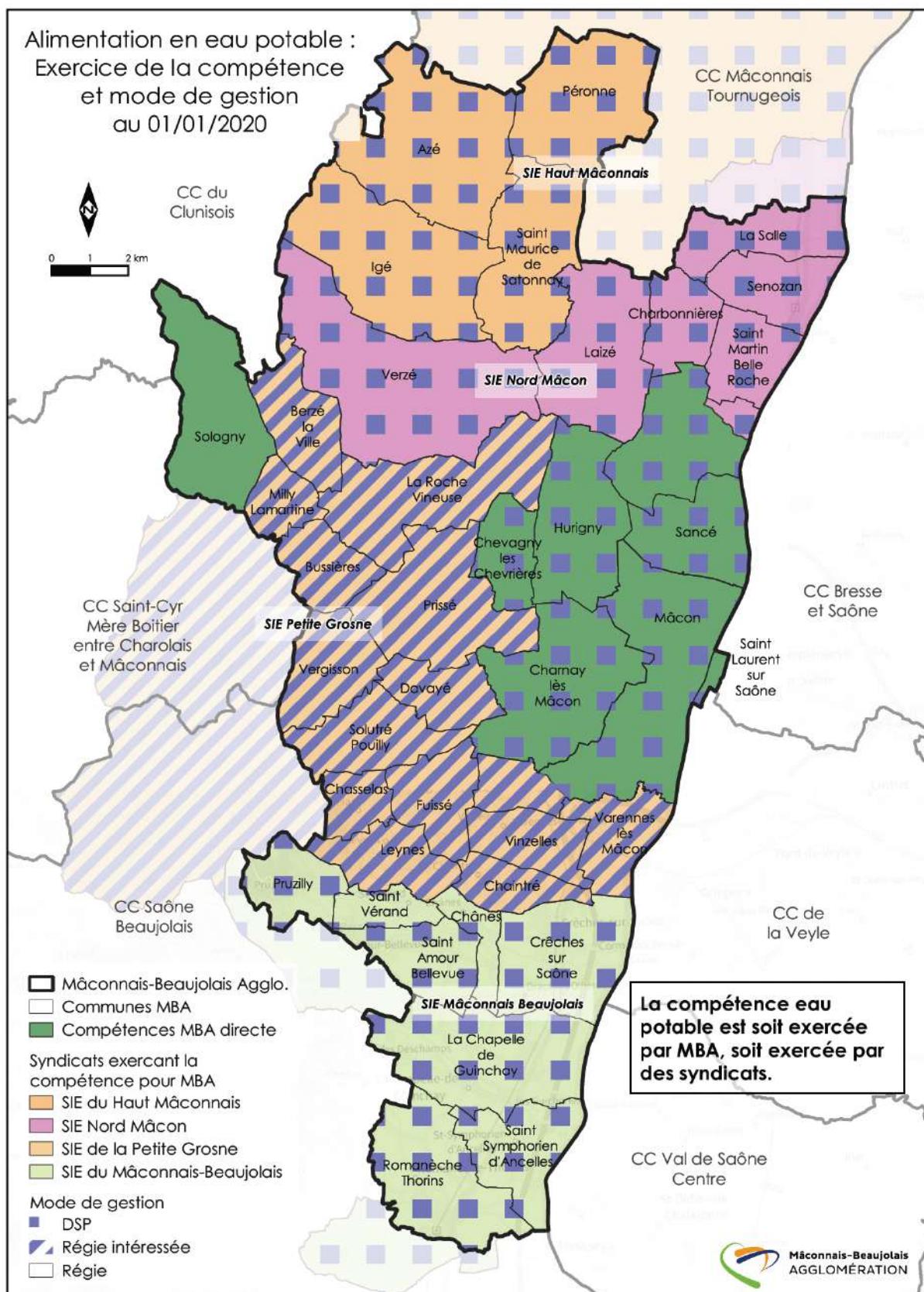
- **Entité Haut-Mâconnais (HM)** : Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais (SMEHM) ;
- **Entité Nord Mâcon (NM)** : Syndicat Mixte des Eaux du Nord Mâcon (SMENM) ;
- **Entité Petite-Grosne (PG)** : Syndicat Mixte des Eaux de la Petite-Grosne (SMEPG) ;
- **Entité Mâconnais-Beaujolais (MB)** : Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais-Beaujolais (SMEMB).

En ce qui concerne la production, la compétence est exercée comme suit :

- Puits de la Salle, alimentant l'entité Nord Mâcon : gestion confiée au SMENM ;
- Usine de Mâcon-Sancé, alimentant les entités Mâcon et Mâcon-Environs : gestion directe MBA ;
- Usine de Chaintré, alimentant les entités Petite-Grosne et Mâconnais-Beaujolais : gestion confiée au Syndicat Mixte Saône-Grosne dont les deux membres sont SMEPG et SMEMB ;
- Usine des Nuguets à La Chapelle-de-Guinchay, alimentant l'entité Mâconnais-Beaujolais : gestion confiée au SMEMB.

Nota : l'entité Haut-Mâconnais est alimentée par une ressource hors territoire MBA, située à Fleurville et gérée par le SMEHM.

### 3. Carte de l'exercice de la compétence « eau potable » :



## II - FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

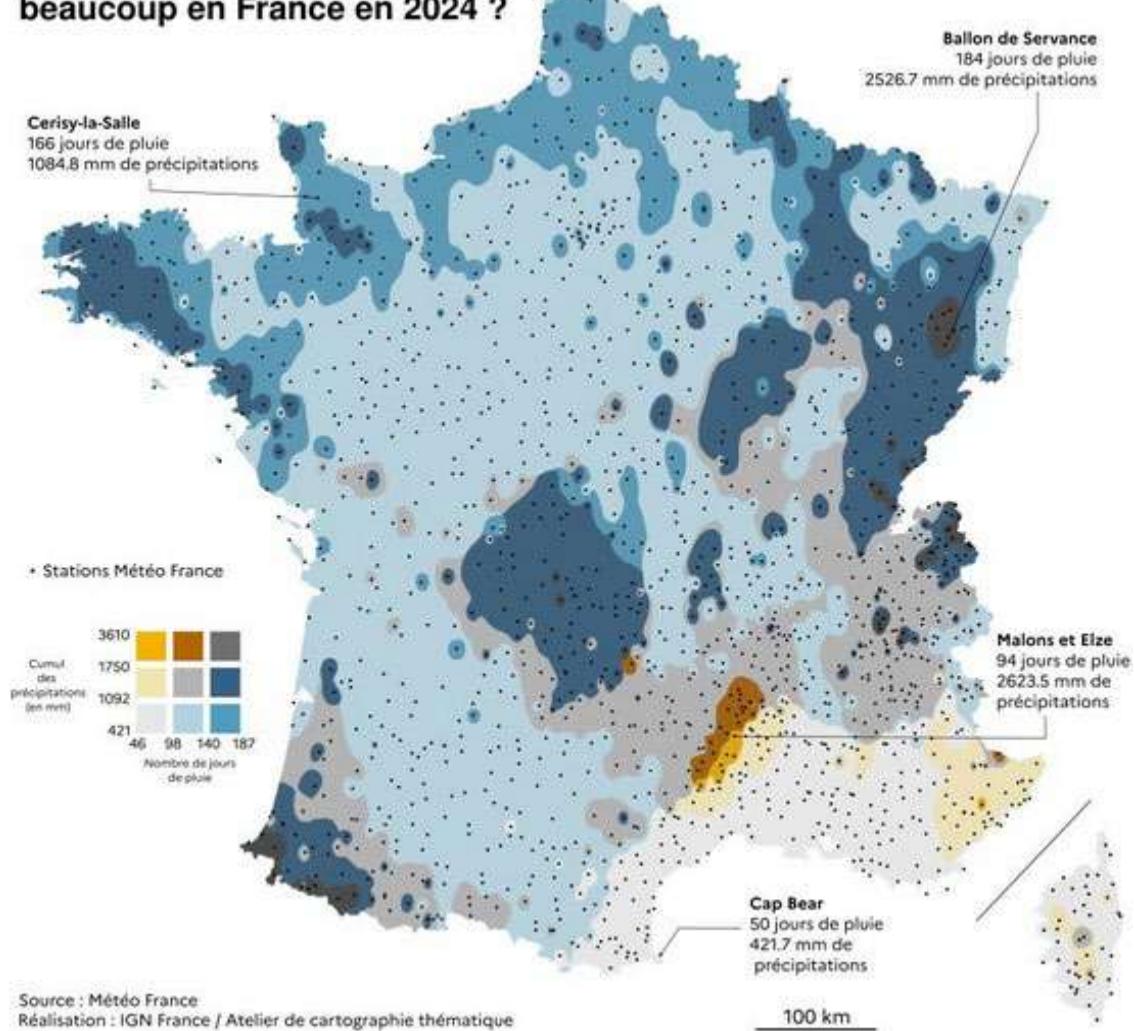
### 1. Ressources et usages

#### Contexte climatique :

Après 2 années particulièrement sèches, le bilan hydro-météorologique de l'année 2023-2024 a montré des précipitations excédentaires de 25% par rapport à la moyenne établie sur la période 1991-2020, ce qui place l'année en cinquième position des années hydrologiques les plus arrosées depuis 1958.

L'étiage 2024 est lié aux faibles précipitations du mois d'août et aux épisodes de fortes chaleurs. Cet épisode n'a toutefois pas fait l'objet de restriction d'usage en raison de la reprise des précipitations dès le début du mois de septembre.

#### Où a-t-il plu souvent ou beaucoup en France en 2024 ?



#### Un plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau.

2023 a vu le lancement par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires d'un plan national en réponse à l'état de tension sur les ressources en eau du territoire, se déclinant en 3 axes :

- 1 : organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs ;
- 2 : optimiser la disponibilité de la ressource ;
- 3 : préserver la qualité de l'eau.

Le point d'avancement réalisé un an après le lancement du plan Eau indique que l'ensemble des 53 mesures annoncées en 2023 ont été engagées.

2 ans après le lancement, c'est 64% des actions qui ont été mises en œuvre.

## **Le SDAEP**

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable initié en 2022 s'est finalisé en 2024 et a permis de dresser un état des lieux précis du territoire et des performances de réseau. Le plan d'investissement qui en découle a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau du territoire par l'optimisation et la création d'interconnexions, de garantir la réponse aux besoins à l'horizon 2050 et d'améliorer les performances avec notamment la réduction des pertes en eau et donc des prélèvements dans la ressource.

## **L'étude des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable**

Une étude a été lancée en 2023 qui doit permettre de désigner les ressources stratégiques du territoire et de délimiter les zones de sauvegarde pour leur préservation. Elle s'intéresse aux 4 champs captants présents sur le territoire de MBA à savoir : La Salle, Mâcon-Sancé, Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

Il s'agit de réguler, réglementer, voire interdire certaines activités ou usages de la ressource ou des sols en surface proche des champs captants pour maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable et aussi de garantir l'équilibre entre prélèvements et recharge naturelle.

La première phase de l'étude s'est achevée en 2024 avec une pré-délimitation des zones de sauvegarde. Des investigations de terrains ont été réalisées et vont se poursuivre en 2025 avec pour objectif de recueillir plus d'informations et de données pertinentes pour les modélisations à venir.

## **De nouveaux paramètres intégrés dans le contrôle sanitaire.**

L'ARS a intégré la recherche du métabolite Chlorothalonil R471811 dans son contrôle réglementaire en 2024 en le classant pertinent par « manque de données » (avis ANSES N°2021-SA-0020-b, p. 8).

Le Chorothalonil R471811 ayant été détecté dans l'eau prélevée pour analyse en sortie d'usine des Grandes Varennes en août 2023, un suivi renforcé a été mis en place sans restriction de consommation, la valeur mesurée restant 3 000 fois inférieure aux 3 µg/l de la valeur sanitaire transitoire établie.

Finalement, dans son avis publié le 22/05/2024, l'ANSES a proposé de classer comme non pertinent le métabolite R471811 du chlorothalonil.

## Suivi du chlorothalonil R181411 champ captant Mâcon Sancé



La limite de qualité pour ce métabolite a donc été relevée à 0,9 µg/l.

Toutefois, le suivi renforcé s'est poursuivi en 2024 et MBA a choisi de renouveler le Charbon actif en grain de l'usine d'eau potable et de suivre précisément la capacité d'abattement des ouvrages en place sur cette molécule.

Suite à la présence détectée de chlorure vinyle monomère à un taux de 1 µg/l dans une habitation située à Sologny en 2023, des investigations ont été menées, qui ont mis en évidence des réseaux PVC datant des années 1970.

Aussi, après le renouvellement de l'intégralité du réseau du hameau des Tourniers en 2023, c'est le réseau au lieu-dit « La rue » qui a été remplacé en 2024.

### III - DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

#### 1. Conditions d'exploitation du service

*Pour information sur la gestion confiée aux syndicats :*

- **Entité Haut-Mâconnais (HM)** : le Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais (SMEHM) a confié l'exploitation du service à la société SUEZ, par le biais d'un contrat d'affermage.

Type de contrat	Affermage
Date début	01/01/2023
Date Fin	31/12/2034

L'eau distribuée sur ce périmètre provient d'un captage situé en dehors du périmètre de MBA. Les communes de MBA concernées par cette alimentation sont Azé, Péronne, Igé et Saint-Maurice-de-Satonnay.

- **Entité Nord Mâcon (NM)** : le Syndicat Mixte des Eaux du Nord de Mâcon (SMENM) a confié l'exploitation du service à la société SUEZ, par le biais d'un nouveau contrat d'affermage au cours de l'année 2022.

Type de contrat	Affermage 2022-2027
Date début	01/07/2022
Date Fin	30/06/2027
Principaux engagements	Recherche de fuites (320 h/an) Baisse ILP progressive de 2,02 à 1,66 m <sup>3</sup> /km/j Objectif Rendement : 80,5 à 84 % sur 5 ans

- **Entité Petite-Grosne (PG)** : le Syndicat Mixte des Eaux de la Petite-Grosne (SMEPG) a confié l'exploitation du service à la société SUEZ, par le biais d'une régie intéressée, conservant en interne la gestion de la clientèle et de la facturation. Ce contrat a été prolongé par avenant pour avoir la même date de fin que les autres contrats de MBA afin d'anticiper la réflexion sur les modes de gestion à l'échelle du périmètre global de MBA.

Type de contrat	Affermage
Date début	01/01/2013
Date Fin	30/06/2027
Principaux engagements	Rendement à 80% à partir de 2019 Installation de 10 compteurs de sectorisation

- **Entité Mâconnais-Beaujolais (MB)** : le Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais-Beaujolais (SMEMB) a confié l'exploitation du service à la société SUEZ, par le biais d'un contrat d'affermage.

Type de contrat	Affermage
Date début	01/01/2012
Date Fin	31/12/2029
Principaux engagements	Mise en place d'unités mobiles de traitement ILP de 2,8 à 2,61 m <sup>3</sup> /km/j en 8 ans Rendement de 85 à 86% en 8 ans

Sur la partie en gestion directe :

- **Entité Mâcon-Environs** : MBA a repris un contrat de DSP confié à la société SUEZ par le Syndicat Mâcon-Environs.

Type de contrat	Affermage
Date début	01/07/2017
Date Fin	30/06/2027
Principaux engagements	Création de 3 secteurs hydrauliques par réduction de pression Déploiement de la télérelève en 2020 Rendement du réseau à 85 % Indice de connaissance du réseau de 120 Géolocalisation des branchements en classe A

Ces 5 engagements principaux ont été atteints au 31 décembre 2022 (sauf dernières difficultés pour équipement télérelève dues à des refus ou non réponses).

- **Entité Mâcon** : MBA a repris un contrat de DSP confié à la société Véolia / Mâconnaise des Eau par la Ville de Mâcon.

Type de contrat	Affermage
Date début	01/07/2017
Date Fin	30/06/2027
Principaux engagements	Déploiement de la télérelève en 2020 Création de 7 secteurs de suivi de performances (sectorisation) Déploiement d'équipements de détection de fuite Rendement de réseau à 85 % ILP inférieur à 4,5 m <sup>3</sup> /km/j

- **Entité Sologny** : MBA a repris la gestion du service assurée par la commune de Sologny jusqu'au 31 décembre 2019, avec un contrat de Prestation de Services confié à la société SUEZ pour l'entretien des Réseaux.

La gestion de la clientèle et la facturation sont confiées par MBA à la commune de Sologny.

Type de contrat	Prestation de Service
Date début	01/01/2024
Date Fin	31/12/2025

- **Production** : MBA a repris le contrat de DSP confié à la société « Véolia » par le SMAM pour le site de production de Mâcon-Sancé

Type de contrat	Affermage
Date début	01/07/2017
Date Fin	30/06/2027
Principaux engagements	Mise en œuvre d'un procédé d'abattement de la dureté de l'eau (décarbonatation) Automatisation et asservissement de l'usine Renouvellement de pompes et colonnes dans les puits Optimisation métrologique et énergétique

## 2. Estimation de la population desservie (indicateur d101.0)

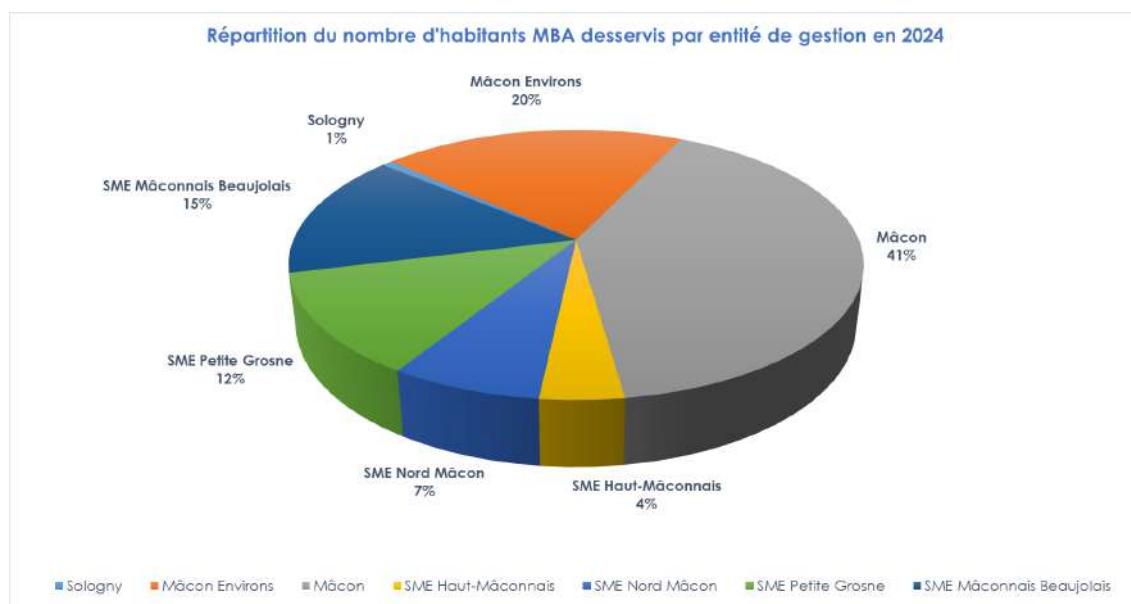
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population totale desservie à l'échelle de MBA s'élève à 81 014 habitants (source INSEE actualisée selon évolution par commune entre 2014 et 2020).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population totale desservie s'élevait à 81 966 habitants.

La population desservie au sein de l'agglomération est répartie comme suit :

	<b>Habitants desservis par entités</b>			
	<b>2023</b>	<b>2024</b>		
<b>SOLOGNY</b>	587	586		
<b>MÂCON ENVIRON</b>	16 242	16 450		
<b>MÂCON (hors communes associées)</b>	32 670	32 893		
<b>TOTAL</b>	<b>49 499</b>	<b>49 929</b>		
	SYNDICATS	dont MBA	SYNDICATS	dont MBA
<b>SME HAUT MÂCONNAIS</b>	10 427	3 126	10 712	3 225
<b>SME NORD MÂCON</b>	6 393	5 763	6 479	5 838
<b>SME PETITE GROSNE</b>	11 416	9 809	11 457	9 850
<b>SME MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS</b>	14 262	12 173	14 261	12 172
<b>TOTAL</b>	<b>42 498</b>	<b>81 966</b>	<b>42 909</b>	<b>81 014</b>

Estimations base INSEE 2020 actualisée selon évolution par communes et proratisée au nombre d'abonnés



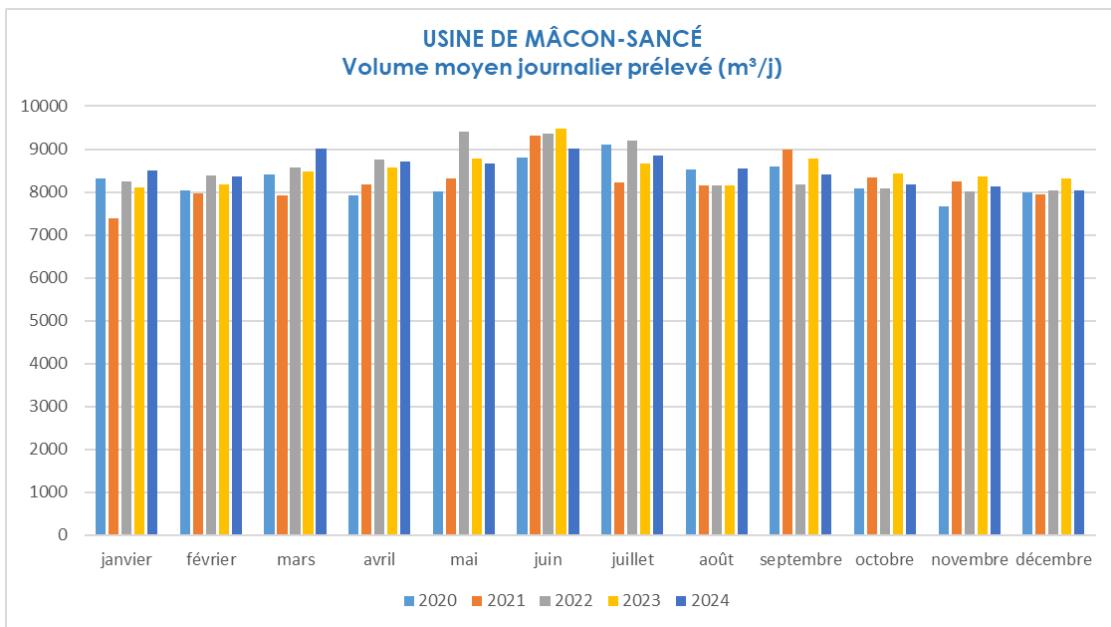
## 3. Volumes prélevés

MBA gère une unique ressource sur le territoire, s'agissant du champ captant de Mâcon-Sancé.

Le site de production est constitué :

- du champ captant comprenant 18 puits filtrants (17 en service) ;
- d'une station d'exhaure ;
- d'une usine de production d'eau potable d'une capacité de 30 000 m<sup>3</sup>/jour.

**Le volume total prélevé** sur l'année 2024 s'élève à **3 123 996m<sup>3</sup>** (3 110 697 m<sup>3</sup> en 2023).



#### 4. Volumes exportés

98 348 m<sup>3</sup> sont nécessaires au fonctionnement de l'usine (Volume de Service).

Le volume exporté par le service de production est donc de 3 025 648 m<sup>3</sup>.

Il est vendu aux Entités Mâcon et Mâcon-Environs qui alimentent une population estimée à 49 343 habitants.

Le volume exporté est réparti comme suit :

- ⇒ Entité Mâcon-Environs : 932 925 m<sup>3</sup> ;
- ⇒ Entité Mâcon : 2 090 342 m<sup>3</sup>.

Représentants les seuls imports si l'on exclut les conventions d'échange d'eau dites « de secours » et les débits sanitaires qui s'y rapportent.

- Pour Mâcon-Environs, les volumes exportés à d'autres services sont de 850 m<sup>3</sup> vers Nord Mâcon, pour un import en retour de 2 210 m<sup>3</sup> (test interconnexion) ;
- Pour Mâcon, il n'y a pas de volume exporté en 2024 ;
- Pour Sologny, le volume exporté est également nul en 2024.

## 5. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution correspondent aux volumes importés et sont rappelés ci-dessous (période de relève ramenée à 365 jours) :

<b>Volumes mis en distribution*</b>	
<b>Entité</b>	<b>Volume en m<sup>3</sup></b>
<b>Sologny</b>	45 863
<b>Mâcon Environs</b>	930 773
<b>Mâcon</b>	2 090 342

(\* : période de relève ramenée à 365 jours)

Nota : le volume importé à Sologny est décomposé comme suit :

- 5 124 m<sup>3</sup> AEG au Syndicat Haute-Grosne
- 40 739 m<sup>3</sup> AEG au Syndicat Petite-Grosne

## 6. Volumes facturés

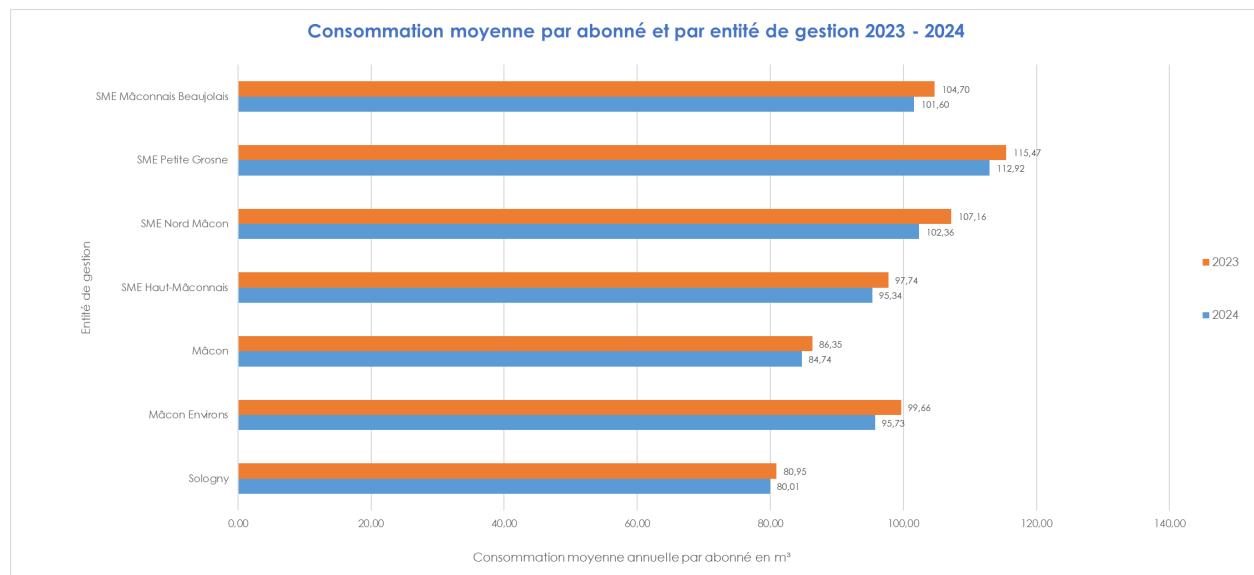
Les volumes sont donnés sur la période de relève ramenée à 365 jours.

Ils permettent de définir un volume moyen consommé annuellement par abonné, bien que ce chiffre soit à apprécier avec prudence en raison de la concentration d'activités à Mâcon notamment.

	<b>Sologny</b>		<b>Mâcon Environs</b>		<b>Mâcon</b>	
	2023	<b>2024</b>	2023	<b>2024</b>	2023	<b>2024</b>
V vendu en m <sup>3</sup>	24 932	<b>24 002</b>	833 093	<b>807 604</b>	1 717 260	1 759 030
V moyen par abonné en m <sup>3</sup> /an	81	<b>80</b>	100	<b>96</b>	86	86

La consommation moyenne annuelle par abonné de l'entité Mâcon-Environs, plus élevée que celle des autres secteurs, peut partiellement s'expliquer par la typologie particulièrement résidentielle des logements et la présence de nombreuses piscines.

Consommation annuelle moyenne par abonné à l'échelle du territoire :

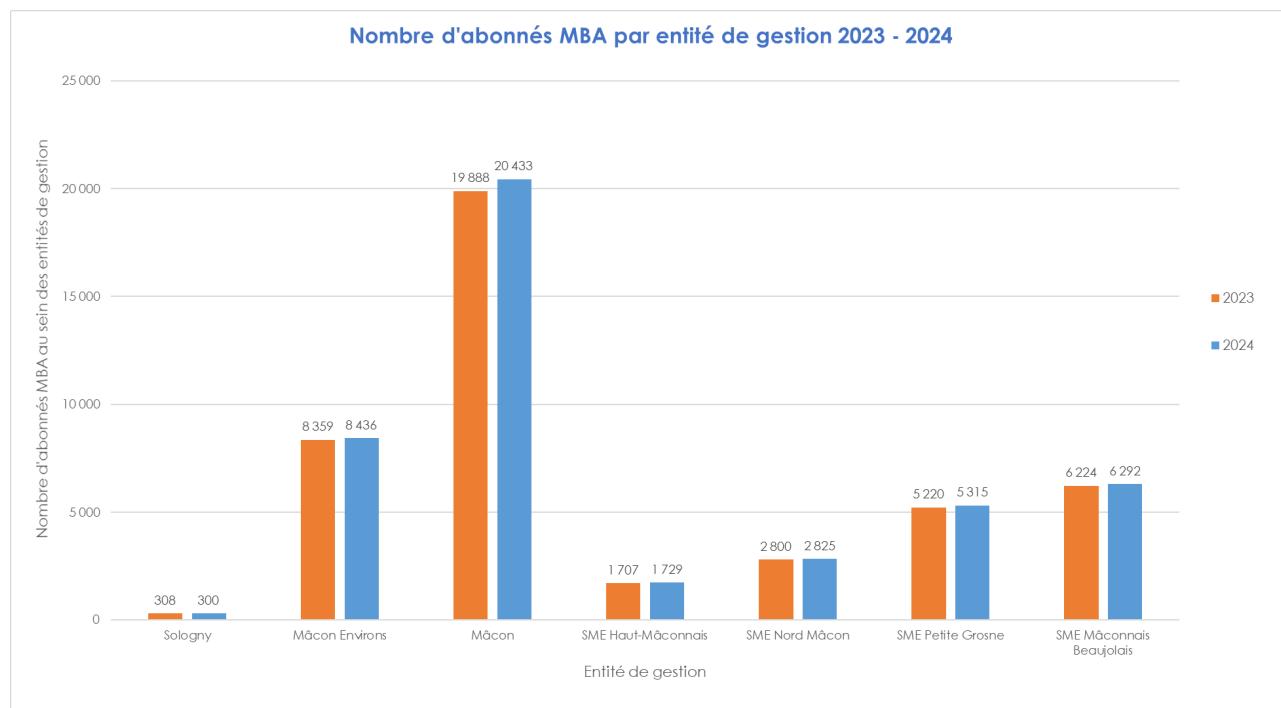


## 7. Nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnés total sur les secteurs gérés directement par MBA est de 29 169 en 2024 (28 555 en 2023).

Le ratio est de 1,71 habitants/abonné sur la base des estimations de population présentées précédemment (1,73 en 2023).

A l'échelle du territoire de MBA, le nombre d'abonnés gérés par MBA représente 64 % avec la répartition suivante :



## 8. Éléments patrimoniaux

### Usine de production :

Le site de production de Mâcon-Sancé est constitué :

- du champ captant comprenant 18 puits filtrants (17 en service) ;
- d'une station d'exhaure ;
- de l'usine de production d'eau potable mise en service en 1985.

L'usine de production d'eau potable réalise les traitements suivants :

- une décarbonatation catalytique à la soude, mise en service en septembre 2019 ;
- une ozonation permettant l'oxydation du fer et du manganèse, ainsi que l'élimination des virus et bactéries ;
- une filtration primaire sur filtres bicouches permettant de rendre l'eau limpide en la débarrassant de particules en suspension ;
- une filtration secondaire sur charbon actif permettant d'obtenir une eau de qualité olfactive et gustative irréprochable. Le cas échéant, le charbon actif a la capacité de piéger d'éventuelles traces de micropolluants de type pesticides et solvants chlorés ;
- une injection de chlore gazeux permettant de préserver la qualité sanitaire de l'eau lors de la distribution (effet rémanent).

La construction des ouvrages du champ captant y compris la réalisation :

- Des puits 1 à 10 : de 1956 et 1958 (puits 1 abandonné lors de la construction du SPOT) ;
- Des puits 11 à 15 : en 1964 ;
- Des puits 16 à 19 : en 1969 (puits 19 abandonné lors de la construction de l'A40).

L'unité de production comporte également les canalisations d'alimentation des réservoirs de Franclieu et Les Pierres depuis l'usine, soit 7 473 ml décomposés comme suit :

Diamètre	63	100	150	200	350	400	600	800
L (ml)	4	18	70	96	14	1 853	3 887	1 531

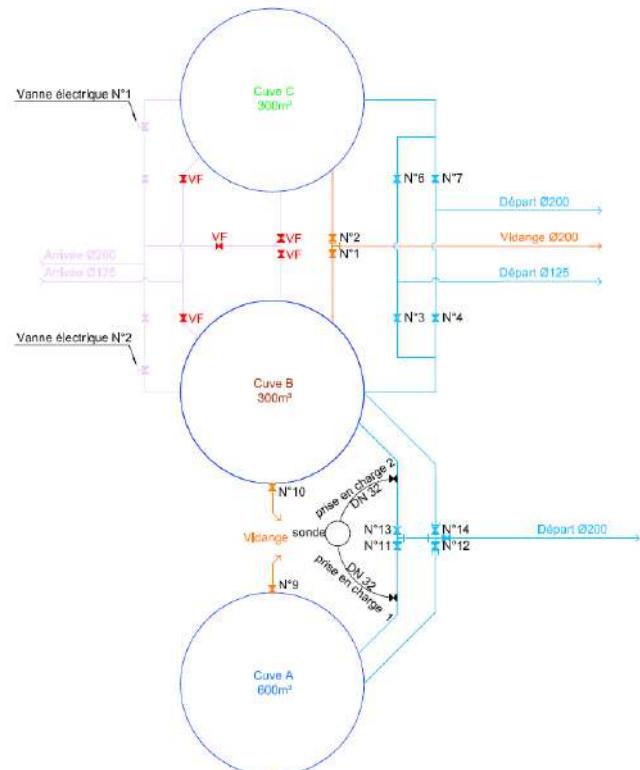
### Ouvrages de stockage et annexes :

Entité Sologny :	Nb de cuves	Capacité
Réservoir de Servy (Sologny)	1	250 m <sup>3</sup>
Surpresseur de La Brosse (Sologny)	-	5 m <sup>3</sup> /h
Reprise de La Croix Blanche (Sologny)	-	2 x 16 m <sup>3</sup> /h

Entité Mâcon :	Nb de cuves	Capacité
Réservoir des Pierres (Hurigny)	2	6 000 m <sup>3</sup>
Réservoir de Franclieu (Hurigny)	3	15 000 m <sup>3</sup>
Reprise haut service Franclieu	-	2 x 400 m <sup>3</sup> /h

Entité Mâcon Environs :	Nb de cuves	Capacité
Réservoir du Perthuis (Charnay-Lès-Mâcon)	3	1 200 m <sup>3</sup>
Réservoir des Perrières (Sennecé-Lès-Mâcon)	1	100 m <sup>3</sup>
Réservoir du Gros Mont (Hurigny)	1	800 m <sup>3</sup>
Reprise des Pierres (Hurigny)	-	2 x 60 m <sup>3</sup> /h
Surpresseur du Gros Mont (Hurigny)	-	2 m <sup>3</sup> /h

L'inspection du réservoir au cours des opérations de nettoyage a permis de mettre en évidence une dégradation avancée du revêtement d'étanchéité de la cuve C, dite « droite » (300 m<sup>3</sup>). Cette cuve sera laissée vide dans l'attente d'une reprise des résines intérieures. Les 2 autres cuves communicantes permettent le maintien de l'exploitation sans grosse incidence.



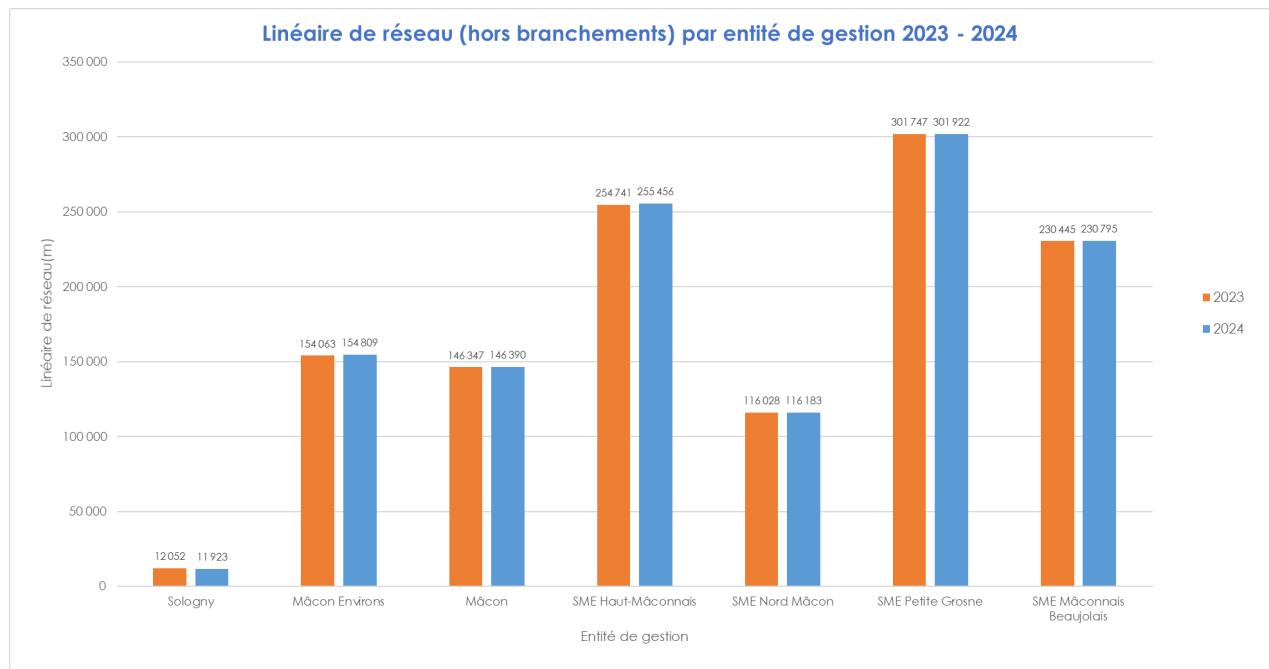
## Linéaires de canalisation

Le linéaire de canalisation 2024 géré par MBA est le suivant, par ml et par entité :

Année	Production	Sologny	Mâcon Environ	Mâcon
2022	7 473	11 923	153 006	146 216
2023	7 473	12 052	153 063	146 347
<b>2024</b>	<b>7 473</b>	<b>11 923</b>	<b>154 809</b>	<b>146 390</b>

Les variations de linéaire sont principalement liées aux travaux d'extension ou de renouvellement de l'année. Le recalage des bases de données et des S.I.G. peut impliquer également des variations importantes.

A l'échelle des unités de gestion intervenant sur le territoire (MBA et syndicats), les linéaires sont les suivants :



## IV - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### 1. Prix du service de l'eau potable

Les composantes du prix du service de l'eau potable peuvent être les suivantes :

- Une part fixe (ou abonnement) Collectivité ;
- Une part fixe (ou abonnement) Délégataire ;
- Une part variable Collectivité comprenant une part variable « production » au m<sup>3</sup> ;
- Une part variable Délégataire comprenant une part variable « achat d'eau » au m<sup>3</sup> ;
- Une participation au Fonds de Renouvellement du SYDRO71 au m<sup>3</sup> ;
- Une redevance Prélèvement de la Ressource en Eau (Agence de l'eau) au m<sup>3</sup> ;
- Une redevance performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025) ;
- Une redevance consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025).

Selon le mode de gestion, ces composantes peuvent ne pas être toutes facturées.

La facturation s'opère semestriellement en novembre et mai de chaque année.

Pour Sologny, la facturation intermédiaire du mois de juin correspond un acompte calculé sur la base de la moitié du montant de la part fixe annuelle et du tiers de la consommation de l'année précédente.

### 2. Fixation des tarifs en vigueur

#### a) *Parts Collectivité :*

Le Conseil Communautaire vote annuellement les tarifs concernant la part Collectivité.

Les parts Collectivité 2025 ont été fixées par délibération N° 2025-24 du 12 décembre 2024 effective à compter du 01/01/2025.

Il a été décidé de maintenir les tarifs en vigueur pour l'année 2025.

Les tarifs 2024 et 2025 sont les suivants :

		Tarifs au 01/01/2024	Tarifs au 01/01/2025
Mâcon Environ	Part fixe annuelle en €HT	<b>12</b>	<b>12</b>
	Part proportionnelle en €HT/m3	<b>0,8232</b>	<b>0,8232</b>
Sologny	Part fixe annuelle en €HT	<b>68</b>	<b>68</b>
	Part proportionnelle en €HT/m3	<b>1,7645*</b>	<b>1,7645*</b>
Mâcon	Part fixe annuelle en €HT	<b>0</b>	<b>0</b>
	Part proportionnelle en €HT/m3	<b>0,5847</b>	<b>0,5847</b>

\* : inclut la redevance « fonds de renouvellement » reversée au SYDRO71 (0,41 €/m<sup>3</sup>)

*b) Parts Délégataire :*

Les tarifs concernant la part des sociétés « Véolia » et « SUEZ » sont fixés par les contrats de Délégation de Service Public. Ils sont indexés annuellement.

		<b>Tarifs au 01/01/2024</b>	<b>Tarifs au 01/01/2025</b>
<b>Mâcon Environs (DSP SUEZ)</b>	Part fixe délégataire en €HT	<b>49,9</b>	<b>50,02</b>
	Part variable délégataire en €HT/m <sup>3</sup>	<b>0,9758</b>	<b>1,0236</b>
<b>Mâcon (DSP VEOLIA)</b>	Part fixe délégataire en €HT	<b>47,84</b>	<b>49,48</b>
	Part variable délégataire en €HT/m <sup>3</sup>	<b>1,1097</b>	<b>1,1433</b>

*c) Sécurisation de l'alimentation en eau et Fonds de Renouvellement du SYDRO71 :*

MBA est adhérente au Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable pour la commune de Sologny.

A ce titre, elle cotise pour la « Sécurisation de l'approvisionnement en eau » (compétence obligatoire. Lors de son Assemblée Générale du 14 décembre 2022, le Comité Syndical a décidé de porter le taux de participation « sécurisation » 2023 à 0,03 €HT/m<sup>3</sup> (0,025 en 2022).

Cette redevance n'est pas refacturée aux abonnés.

Le Fonds de Renouvellement des réseaux d'eau potable est un principe de mutualisation des moyens. La collecte d'une redevance sur les consommations des abonnés des services adhérents constitue une enveloppe dédiée à l'aide financière des collectivités pour les travaux de renouvellement. Cette aide est accordée après examen d'un dossier sur la base de différents critères.

Lors de son Assemblée Générale du 14 décembre 2022, le Comité Syndical a décidé de porter le taux de participation 2023 « Fonds de Renouvellement » à 0,41 €/m<sup>3</sup> (0,38 en 2022).

Cette redevance n'est pas soumise à la TVA.

*d) Redevances de l'Agence de l'eau :*

Le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau précise les modifications et nouvelles dispositions apportées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des redevances. Le principal objectif de la redevance est de renforcer l'incitabilité en matière de maîtrise des fuites dans les réseaux d'eau potable et de réduction des pollutions des milieux aquatiques

Concernant les redevances perçues par les agences de l'eau, on trouvait jusqu'à maintenant :

- La redevance prélèvement payée par la collectivité à l'agence en fonction du volume prélevé au milieu naturel (0,0466 €/m<sup>3</sup> ; pour l'usine de Mâcon de l'ordre de 150 k€ ; la redevance versée à l'agence est reportée sur les factures usagers, ce qui donnait **0,0562 €/m<sup>3</sup>** sur la facture usager)
- La redevance pour pollution payée par les ménages sur la facture d'eau potable (**0,29 €/m<sup>3</sup>** ce qui représente une recette de l'ordre de 770 k€ pour AERMC sur le périmètre Mâcon, SME et Sologny)
- La redevance pour modernisation des réseaux payée par les ménages facture d'assainissement (**0,16 €/m<sup>3</sup>** ce qui correspond à une recette de l'ordre de 670 k€ pour AERMC)

Les deux redevances payées par les ménages disparaissent au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec la mise en œuvre de 3 nouvelles « redevances » (ne devront pas apparaître en redevance mais en « Suppléments de prix

dans organismes publics ») sur la consommation d'eau potable, la performance des réseaux d'eau potable et la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Le mode de calcul de la redevance prélèvement évolue mais le mode de versement reste identique.

La modification importante, en dehors du **mode de calcul** qui peut apparaître assez **complexe**, est la **modification des assujettis**. Les redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif s'appliquent aux collectivités et pas aux abonnés.

**La redevance sur la consommation d'eau potable** s'applique au fait générateur de consommer/utiliser de l'eau potable. Elle s'applique quel que soit l'usage de l'eau potable excepté les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail.

Elle est déterminée et modulée en fonction du volume consommé. Le versement des redevances se fait sur la base des montants encaissés par le service d'eau.

- Assujettis : abonnés domestiques et industriels ;
- Assiette :  $m^3$  d'eau potable facturés ;
- Perception Agence de l'eau : acompte année N, solde année N+1 ;
- Taux en  $\text{€}/m^3$  défini par chaque instance de bassin dans la limite de  $1\text{€}/m^3$  ;
- Pas de modulation.

Le taux sera de  $0.43\text{ €}/m^3$  en 2025 et diminuera progressivement jusqu'à  $0.30\text{ €}/m^3$  en 2030.

**La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable** s'applique aux collectivités selon la performance des réseaux de distribution d'eau potable

- Assujettis : collectivités en charge de l'eau potable ;
- Assiette :  $m^3$  d'eau facturés au titre de l'alimentation en eau potable ;
- Perception Agence de l'eau : année N+1 ;
- Taux en  $\text{€}/m^3$  défini par chaque instance de bassin ;
- Redevance = taux \* volume \* coefficient de modulation ;
- Coefficient de modulation =  $(1 - \text{Coefficient de performance [0 à 0,55]} - \text{Coefficient de gestion patrimoniale [0 à 0,25]})$  soit de 0.2 à 1.

Pour un réseau très performant, la redevance peut n'être que de 20% du maximum.

Le taux est de  $0.05\text{ €}/m^3$ . Pour 2025, les agences appliqueront le taux minimum soit 20%, ce qui donnerait  $0.01\text{ €}/m^3$ . Avec un volume distribué de  $2.65\text{ M de }m^3$ , le versement au titre de 2025 serait de l'ordre de  $26\ 500\text{ €}$ .

Pour les années suivantes, la performance rentrant en ligne de compte, le montant pourrait être multiplié par 5. Sur notre territoire, ce qui pourrait être pénalisant serait le taux de renouvellement.

### 3. Frais d'accès au service

Les délégataires de service peuvent facturer des frais d'accès au service fixés par le règlement de service. Les montants sont actualisés annuellement selon le coefficient d'indexation prévu aux contrats respectifs.

Pour Mâcon, les frais d'accès au service d'eau potable facturés par la société « Véolia » s'élevaient à  $46,48\text{ € HT au 1er janvier 2024 (45,31\text{ € H.T. au 1er janvier 2023})}$ .

Pour les entités Mâcon-Environs et Sologny, les frais d'accès au service sont gratuits.

#### 4. Factures d'eau type

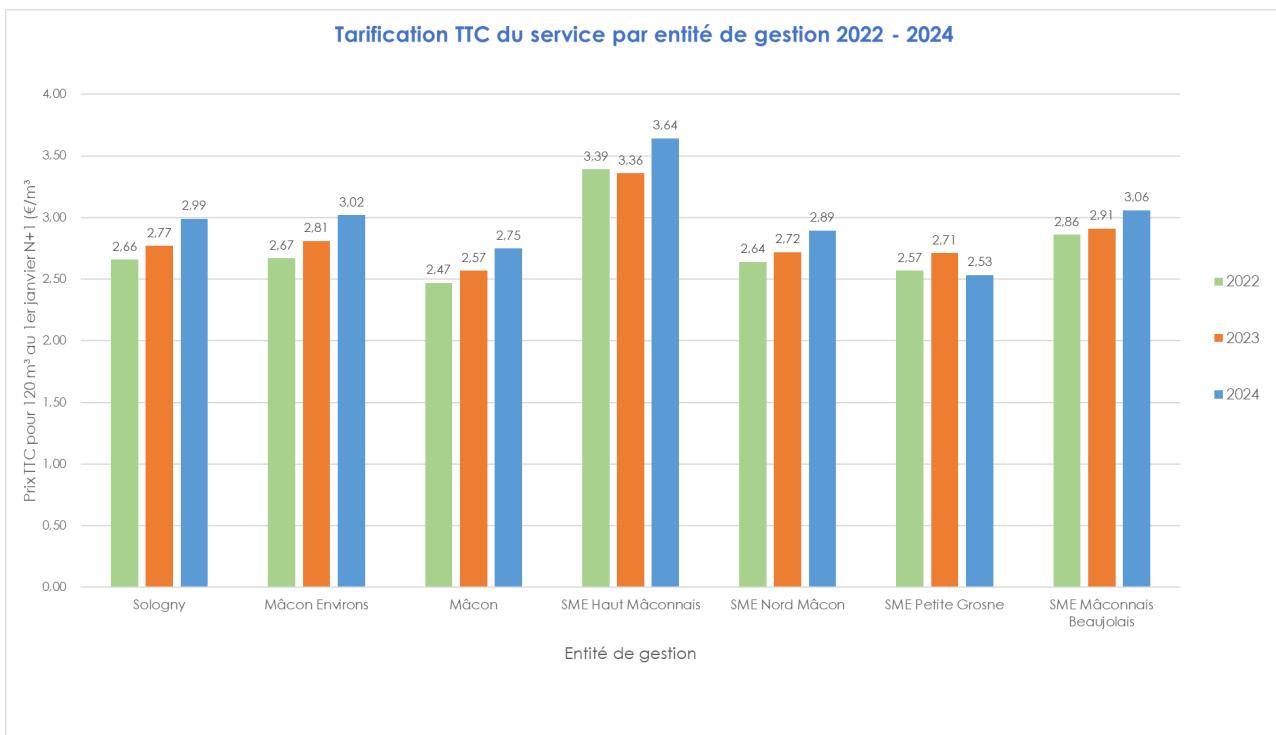
Facture type Sologny	2024	2025	Variation
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	68	68	0%
Part proportionnelle	211,74	211,74	0%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>279,74</b>	<b>279,74</b>	<b>0%</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance prélevement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)		7,18	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	34,80		
Fonds de Renouvellement (non soumis à TVA)	49,2	49,2	0%
Performance réseau eau potable		1,2	
Consommation eau potable (Agence de l'eau)		51,6	
TVA	17,30	15,98	-7,6%
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>52,10</b>	<b>75,95</b>	<b>45%</b>
<b>Total</b>	<b>331,84</b>	<b>355,69</b>	<b>7,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,7653</b>	<b>2,964</b>	

Facture type Mâcon Environ	2024	2025	Variation
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	12,00	12,00	0%
Part proportionnelle	98,78	98,78	0%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>110,78</b>	<b>110,78</b>	<b>0%</b>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	49,90	50,02	0,24%
Part proportionnelle	117,10	122,83	4,89%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	<b>167,00</b>	<b>172,85</b>	<b>7,01%</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance prélevement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	6,74	7,18	6,53%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	34,80		
Fonds de Renouvellement			
Performance réseaux d'eau potable		1,2	
Consommation eau potable		51,6	
TVA	17,56	18,89	7,57%
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>59,11</b>	<b>78,87</b>	<b>33,43%</b>
<b>Total</b>	<b>336,89</b>	<b>362,5</b>	<b>7,60%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,8074</b>	<b>3,0208</b>	<b>7,60%</b>

Facture type Mâcon	2024	2025	Variation
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle			0%
Part proportionnelle	70,164	70,164	0%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>70,164</b>	<b>70,164</b>	<b>0%</b>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	47,84	48,3	0,96%
Part proportionnelle	133,164	134,784	1,22%
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	<b>181,004</b>	<b>183,084</b>	<b>1,15%</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance prélevement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,74		0%

<b>Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)</b>	34,8		0%
<b>Fonds de Renouvellement</b>			
<b>Performance réseau eau potable</b>		1,2	
<b>Consommation eau potable (Agence de l'eau)</b>		51,6	
<b>Préservation des ressources en eau Agence de l'eau)</b>		7,18	
<b>TVA</b>	16,1	17,23	7%
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	57,64	77,21	34%
<b>Total</b>	<b>308,808</b>	<b>330,458</b>	<b>7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,5734</b>	<b>2,75</b>	<b>7%</b>

A l'échelle du territoire, le prix T.T.C., base 120 m<sup>3</sup> est comparé ci-dessous :  
(Valeurs au 1<sup>er</sup> janvier N+1)



## 5. Recettes d'exploitation

### a) Recettes de la collectivité liées aux ventes d'eau (en € H.T.):

Mâcon			Sologny			Mâcon Environs			Total	
part variable	part fixe	total entité	part variable	part fixe	total entité	part variable	part fixe	total entité		
<b>2021</b>	879 079	0	879 079	35 212	20 332	55 544	575 116	92 321	<b>667 437</b>	<b>1 602 060</b>
<b>2022</b>	979 829	0	979 829	32 655	20 332	52 987	564 356	92 321	<b>656 677</b>	<b>1 689 493</b>
<b>2023</b>	944 517	0	944 517	32 655	20 332	52 987	548 701	95 627	<b>644 328</b>	<b>1 641 832</b>
<b>2024</b>	1 236 507	0	1 236 507	32 082	20 944	53 026	572 870	101 232	<b>674 102</b>	

### b) Autres recettes de la collectivité

En 2024, MBA a perçu les aides financières engagées sur les programmes des années précédentes :

- Une aide du SYDRO portant sur les travaux des Tourniers sur Sologny réalisés en 2023 pour 62 230 € ,
- une aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la réalisation de l'Etude des Ressources Stratégiques pour l'Alimentation en Eau Potable, pour 21 318.98€.

### c) Recettes de l'exploitant

Les montants de recettes reportés ci-après sont ceux indiqués par les délégataires dans leur compte annuel de résultat d'exploitation (CARE).

Entité	Type de recette	2020 en €	2021 en €	2022 en €	2023 en €	2024 en €
Mâcon	Recettes vente d'eau	2 446 149	2 373 811	2 480 055	<b>2 907 810</b>	<b>2 870 098</b>
	<i>dont abonnements</i>	861 775	866 107	792 067	<b>1 123 652</b>	<b>1 008 353</b>
	Recettes liées aux travaux	50 499	83 132	72 693	<b>89 019</b>	<b>50 108</b>
	Recettes produits annexes	246 768	218 315	286 427	<b>229 605</b>	<b>285 214</b>
	<b>Total des recettes</b>	<b>2 743 564</b>	<b>2 675 258</b>	<b>2 839 175</b>	<b>3 226 434</b>	<b>3 205 420</b>
						<b>variation N/N-1</b>
						<b>13,6%</b>
Mâcon-Environs	Recettes vente d'eau	1 103 929	1 135 317	1 171 959	<b>1 286 293</b>	<b>1 309 781</b>
	<i>dont abonnements</i>	419 278	460 640	474 534	<b>492 039</b>	<b>498 870</b>
	Recettes liées aux travaux	38 344	74 989	47 157	<b>78 842</b>	<b>42 239</b>
	<b>Total des recettes</b>	<b>1 142 273</b>	<b>1 210 306</b>	<b>1 219 116</b>	<b>1 365 135</b>	<b>1 352 020</b>
						<b>variation N/N-1</b>
						<b>12%</b>
						<b>-0,96</b>

## V - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 1. Qualité de l'eau

#### a) *Sologny*

L'eau distribuée à Sologny provient de l'unité de production de la Barge, gérée par le syndicat Saône-Grosne.

Cette eau ne subit pas de traitement d'abattement de sa dureté qui est mesurée entre 30 et 32 °F.

La qualité de l'eau à Sologny est jugée bonne pour les paramètres bactériologiques ainsi que pour les paramètres nitrates, pesticides et métabolites pertinents (100 % de conformité).

En 2023, une opération de renouvellement de réseau avait été réalisée au hameau des Tourniers à la suite d'une non-conformité relevée en juillet 2022 sur le paramètre « Chlorure de Vinyle Monomère » (CVM).

En parallèle de cette opération visant à résoudre efficacement et rapidement le problème de relargage de cette substance dans l'eau distribuée par les canalisations en PVC anciennes, MBA a mené une étude de qualité sur l'ensemble du réseau de Sologny et a mis en évidence une nouvelle non-conformité au lieu-dit « La Rue » au printemps 2023.

Le réseau de ce lieu-dit, composé d'une antenne en PVC DN63 a donc été entièrement renouvelé en 2024, pour un retour à la normale constaté à l'issue des travaux.

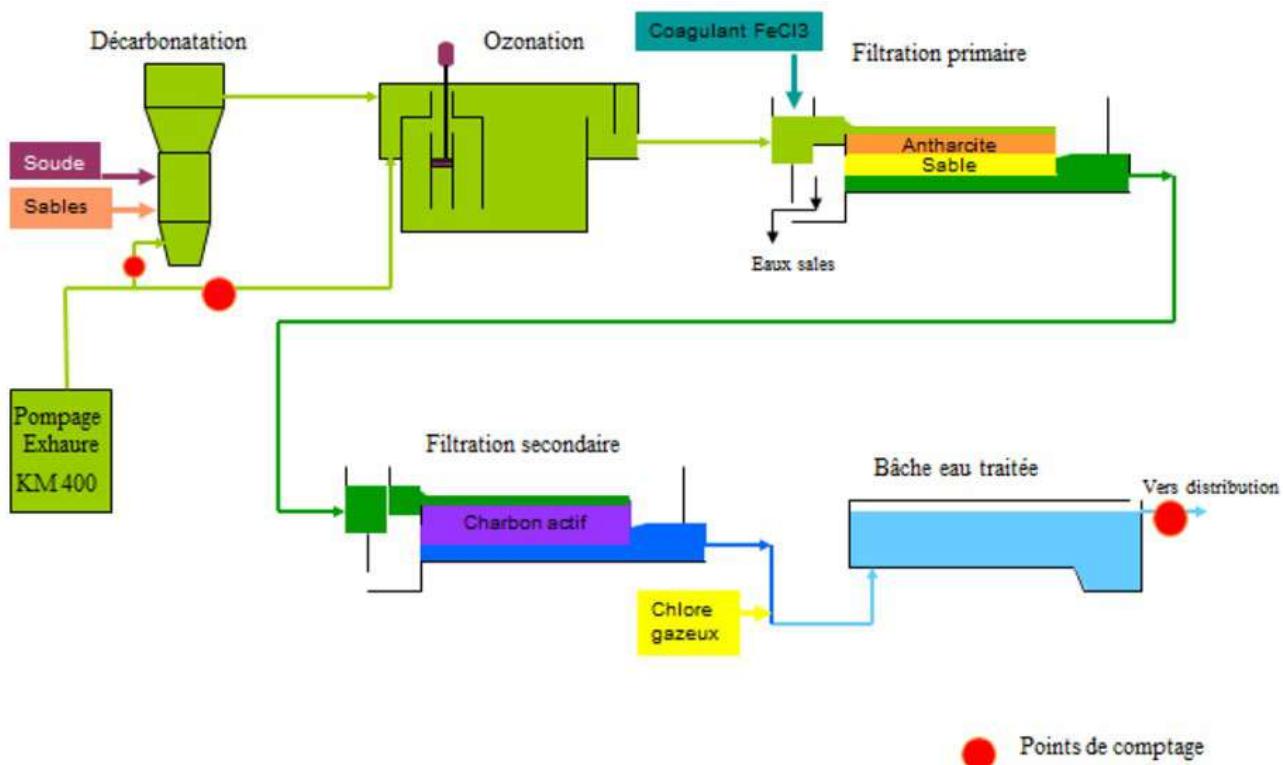
#### b) *Mâcon et Mâcon-Environs*

Ces deux entités sont alimentées en eau par l'unité de production de Mâcon Sancé.

L'usine de production d'eau potable réalise les traitements suivants :

- une décarbonatation catalytique à la soude, mise en service en septembre 2019 ;
- une ozonation permettant l'oxydation du fer et du manganèse, ainsi que l'élimination des virus et bactéries ;
- une filtration primaire sur filtres bicouches permettant de rendre l'eau limpide en la débarrassant de particules en suspension ;
- une filtration secondaire sur charbon actif permettant d'obtenir une eau de qualité olfactive et gustative irréprochable. Le cas échéant, le charbon actif a la capacité de piéger d'éventuelles traces de micropolluants de type pesticides et solvants chlorés ;
- une injection de chlore gazeux permettant de préserver la qualité sanitaire de l'eau.

c) Synoptique de l'usine de potabilisation :



**Résultats du contrôle réglementaire de l'ARS sur l'eau produite et distribuée par MBA :**

Le contrôle sanitaire est organisé par l'ARS Bourgogne Franche Comté sur les entités de gestion Production et distribution.

Ainsi, des campagnes d'analyses sont programmées :

- à l'usine de production de Mâcon Sancé,
- sur le réseau de l'entité Mâcon,
- sur le réseau de l'entité Mâcon Environs.

Les résultats des analyses sont envoyés directement à Service Eau France qui les intègre dans la base de données nationale (SISPEA).

Ce système crée des incohérences puisque l'eau distribuée est la même sur tout le périmètre en gestion directe MBA et les chiffres du SISPEA repris ci-dessous donne des pourcentages de conformité différents :

Production	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	12	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	12	3	12	1

Les non-conformités en 2023 portent sur la présence du métabolite du chlorothalonil R471811 classé pertinent au moment du contrôle. La non-conformité de 2024 correspond à une turbidité de 1,5 NFU (limite à 1 NFU) n'ayant pas impactée la qualité de l'eau mise en distribution.

Mâcon	Nombre de prélevements réalisés exercice 2023	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélevements réalisés exercice 2024	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	64	0	<b>66</b>	<b>0</b>
Paramètres physico-chimiques	12	0	<b>7</b>	<b>0</b>

Aucune non-conformité n'est saisie au SISPEA malgré celles constatées sur l'entité de production

Mâcon Environ	Nombre de prélevements réalisés exercice 2023	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélevements réalisés exercice 2024	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
Paramètres physico-chimiques	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	<b>0</b>

Les non-conformités en 2023 portent sur la présence du métabolite du chlorothalonil R471811 classé pertinent au moment du contrôle

Sologny	Nombre de prélevements réalisés exercice 2022	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélevements réalisés exercice 2024	Nombre de prélevements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	6	0	6	0
Paramètres physico-chimiques	39	0	6	0

Sologny est alimentée par le captage de Crêches-Sur-Saône (SAE Saône Grosne, via le SME Petite-Grosne)

## 2. Protection des ressources en eau

Cet indice traduit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du point de prélèvement dans le milieu naturel pour assurer l'alimentation en eau potable.

### INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

#### Unité de Production de Mâcon-Sancé :

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral

80%	<b>arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)</b>
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### 3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

#### **INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU :**

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation au 31 décembre 2013, donc à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Le détail des calculs par entités est consultable en annexes, dans les extraits de saisies SISPEA valant RPQS.

Les indices pour MBA sont les suivants :

	<b>Production</b>	<b>Mâcon</b>	<b>Sologny</b>	<b>Mâcon-Environs</b>
<b>2022</b>	<b>85</b>	<b>118</b>	<b>90</b>	<b>120</b>
<b>2023</b>	<b>85</b>	<b>118</b>	<b>80</b>	<b>120</b>
<b>2024</b>	<b>85</b>	<b>118</b>	<b>80</b>	<b>120</b>

La dégradation de l'indice relatif à l'entité Sologny entre 2022 et 2023 correspond aux 10 points attribués pour la connaissance de la position des branchements sur le plan des réseaux.

En effet, le schéma directeur en cours a pu mettre en évidence que les données cartographiques étaient erronées. Les points ont donc été retirés et le réseau fera l'objet d'un relevé en classe A au cours des prochains exercices.

La moyenne pondérée à l'échelle du territoire géré par MBA est de **117,5**.

### 4. Performance du réseau

3 principaux indicateurs permettent de mesurer la performance du réseau :

- Rendement,
- Indice Linéaire des Pertes (ILP),
- Indice Linéaire des Volumes non comptés (ILVNC).

Les rendements, ILVNC et ILP des entités gérées par MBA sont récapitulés ci-dessous :

<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Sologny</b>		<b>Mâcon-Environs</b>		<b>Mâcon</b>				
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Rendement du réseau de distribution	62,3 %	65,1 %	<b>55,10 %</b>	87,3 %	90 %	<b>88,30 %</b>	88,6 %	84,1 %	<b>85,80 %</b>
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	3,4	<b>5</b>	2,5	1,9	<b>2,2</b>	5,0	6,9	<b>6,3</b>
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,0	3,2	<b>4,7</b>	2,2	1,7	<b>1,9</b>	4,4	6,2	<b>5,5</b>

### a-Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3):

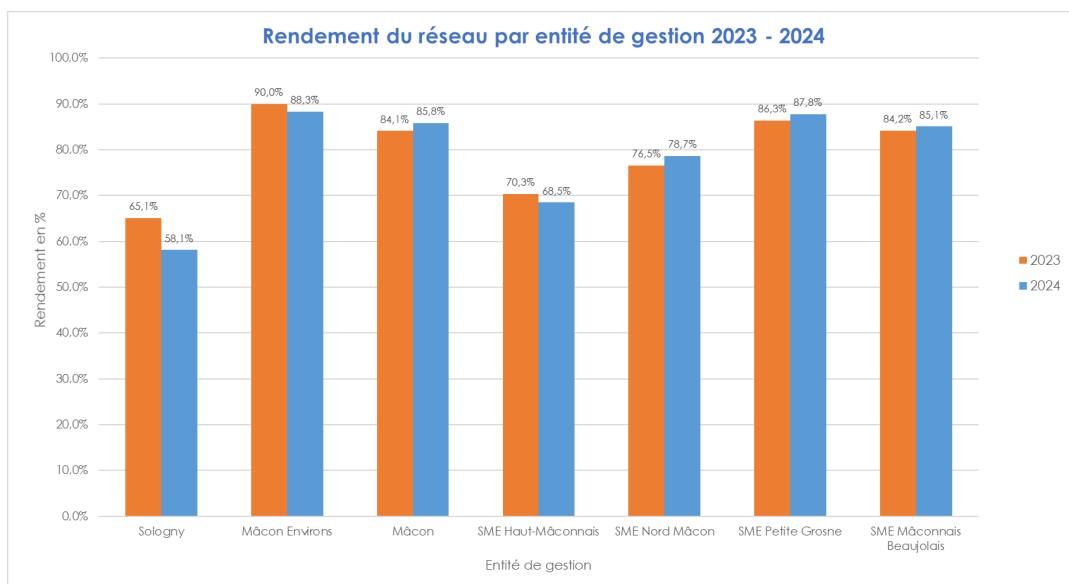
Le rendement du réseau de distribution est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public (pour ses propres besoins) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

$R = (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$

Rendement national moyen au 1er janvier de l'année 2023 : 81,3 % (81,5 % en 2022).

La **moyenne pondérée** à l'échelle du **territoire géré par MBA** est de **86,0%** (86,3% en 2023).

A l'échelle des entités de gestion, les rendements sont comparés ci-dessous :



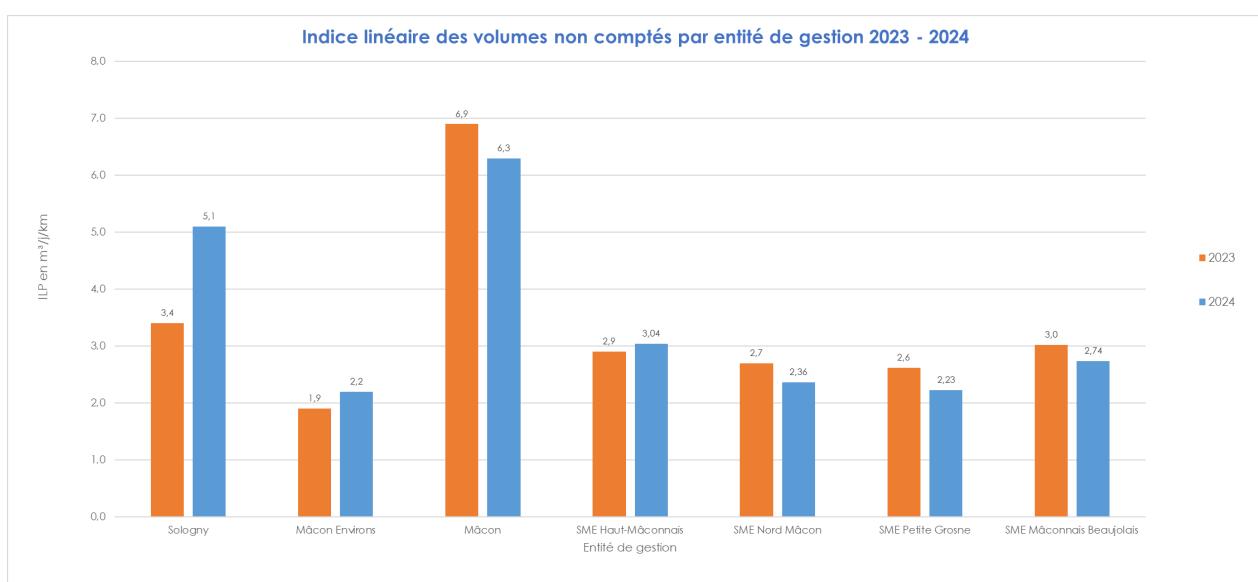
### b-Indice des volumes non comptés (indicateur P105.3):

ILVNC (m<sup>3</sup>/j/km) = (volume mis en distribution - volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution) / nombre de jours dans l'année)

Indice national moyen au 1er janvier de l'année 2023 : 3,3 m<sup>3</sup>/km/j (2,8 m<sup>3</sup>/km/j en 2022)

La **moyenne pondérée** à l'échelle du **territoire géré par MBA** est de **4,2 m<sup>3</sup>/km/j**.

A l'échelle des entités de gestion, les ILVNC sont comparés ci-dessous :



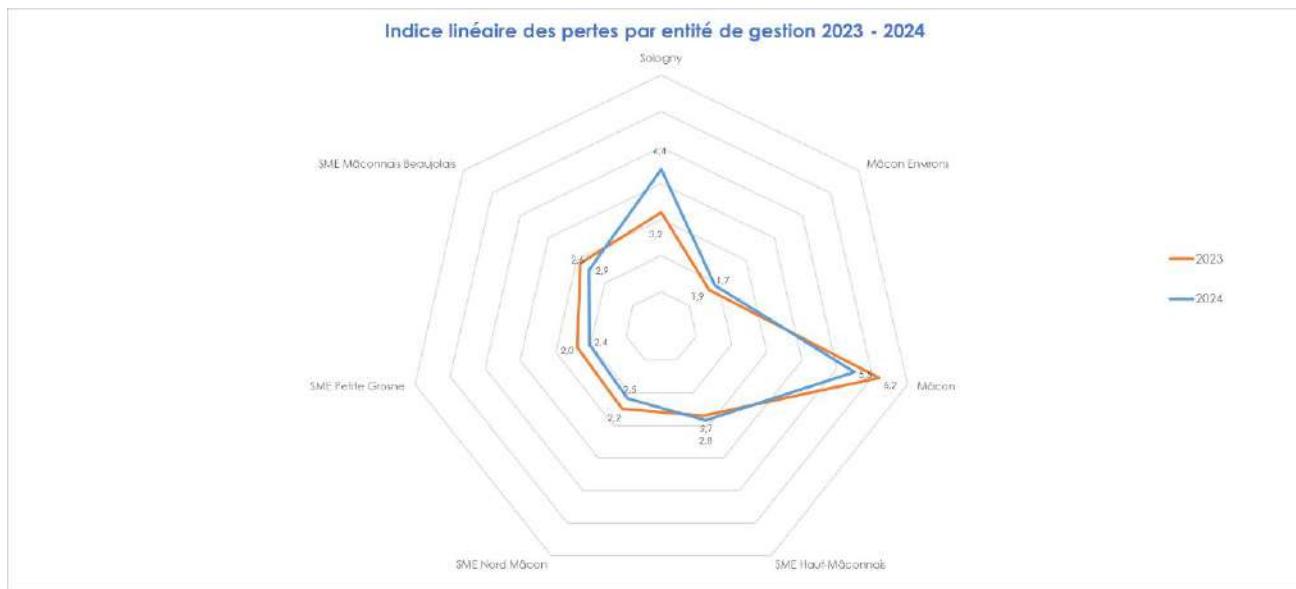
### c-Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3) :

Cet indicateur évalue le niveau de perte par les fuites dans le réseau. Il diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

$ILP (m^3/j/km) = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé année entière}) / ((\text{longueur de canalisation de distribution}) / \text{nombre de jours dans l'année})$

La **moyenne pondérée** à l'échelle du **territoire géré par MBA** est de **3.7 m<sup>3</sup>/km/j.**

A l'échelle des entités de gestion, les ILP sont comparés ci-dessous :



### D-Indice linéaire de consommation : ILC

Cet indicateur ne permet pas de mesurer directement la performance du réseau.

L'indice linéaire de consommation est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau aux exigences du décret du 27 janvier 2012.

Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètre et par jour.

$ILC (m^3/j/km) = (\text{volume consommé autorisé année entière} + \text{volume vendu à d'autres services}) / ((\text{longueur de canalisation de distribution hors branchements}) / \text{nombre de jours dans l'année})$

Dans le cas de l'unité Sologny, où l'on notera un rendement faible malgré une légère progression, l'ILC permet de déterminer si ce rendement est conforme à l'objectif Grenelle 2 qui impose un rendement de 85% ou  $R \geq 65^* + 0,2 \times ILC$ .

L'ILC de Sologny est de 5,74 ( $ILC = (24\ 002 + 560 + 702) / 12,05 / 365$ ).

Il faudrait donc un rendement minimum de 56.24% pour être conforme.

Toutefois, le rendement particulièrement bas de Sologny peut s'expliquer en grande partie par le vieillissement de son parc compteurs.

En effet, en l'absence de base de données concernant les compteurs existants, une estimation de l'âge des compteurs a été faite en 2022 en fonction de l'index relevé et de la consommation moyenne des 5 dernières années de chaque abonné.

Il apparaissait ainsi que 54% des compteurs avaient plus de 15 ans.

72 compteurs indiquaient notamment un index supérieur à 3 000. Et plus de 6 000 pour certains.

Il est donc très probable qu'un phénomène de sous comptage de 10 à 20 % se produise sur ces compteurs les plus anciens, pouvant grever d'autant le rendement.

Un programme de renouvellement de compteurs a donc été engagé en 2023. En 2024, 36 compteurs ont été renouvelés.

## 5. Taux moyen de renouvellement de canalisations

2 246 m de canalisations ont été changées, représentant 0,72 % du linéaire total. Ce taux reste au-dessus de la moyenne nationale à 0,65%. (Données du SISPEA)

Un tiers de ces renouvellements concerne les communes de Charnay-lès-Mâcon et Hurigny. Plus de 480m ont été renouvelés sur la commune de Sologny suite à la détection du Chlorure de Vinyle Monomère dans les canalisations.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, initié en 2022, s'est finalisé en 2024 et a permis de dresser un état des lieux précis du territoire et des performances de réseau. Le plan d'investissement de 11 ans qui en découle doit permettre :

- ✓ De sécuriser l'alimentation en eau du territoire par l'optimisation et la création d'interconnexions ;
- ✓ De garantir la réponse aux besoins à l'horizon 2040 ;
- ✓ D'améliorer les performances avec notamment la réduction des pertes en eau et donc la diminution des prélèvements dans la ressource.

2025 sera donc la première année de mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement du schéma directeur, laquelle a été construite de manière à permettre également la réhabilitation d'ouvrages de stockage (réservoirs).

Taux de renouvellement annuel et moyen par entité de gestion MBA :

Mâcon	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>0,97 %</b>	<b>0,74 %</b>	<b>0,77 %</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,79 %</b>	<b>0,79%</b>
Longueur du réseau de desserte en ml (hors branchements)	146 167	145 845	146 035	146 216	146 347	146 390
Longueur renouvelée totale en ml	404	75	1 293	2 185	1248	974
Taux annuel de renouvellement (L renouvelée / L totale N-1)	0,28 %	0,05 %	0,89 %	1,50 %	0,85 %	0,67%

Mâcon-Environs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>1,85 %</b>	<b>1,54 %</b>	<b>1,48 %</b>	<b>1,23 %</b>	<b>1%</b>	<b>0,82%</b>
Longueur du réseau de desserte en ml (hors branchements)	153 907	154 124	152 978	153 006	154 063	154 809
Longueur renouvelée totale en ml	2 131	839	1 620	2 305	784	789
Taux annuel de renouvellement (L renouvelée / L totale N-1)	1,38 %	0,55 %	1,05 %	1,51 %	0,51%	0,51%

Sologny	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2,09 %</b>	<b>2,50%</b>
Longueur du réseau de desserte en ml (hors branchements)	14 041	14 041	14 041	11 923*	12 052	11 923
Longueur renouvelée totale en ml	0	0	0	0	1257	483
Taux annuel de renouvellement (L renouvelée / L totale N-1)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	10,54 %	4,01%

6. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (indicateur D151.0)

Pour les entités Mâcon et Mâcon-Environs, en délégation de service, l'engagement contractuel de délai d'ouverture d'un branchement neuf est de 1 jour.

Pour Sologny, il n'existe pas de délai réglementaire ni dans le règlement, ni dans la prestation de service.

**Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1)**

Il s'agit du pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté. Ce taux est indiqué par les délégataires dans leur rapport annuel de délégation.

- Pour l'entité Mâcon, ce taux est de 100 % en 2024 (100% en 2023).
- Pour l'entité Mâcon-Environs, il est de 94,50 % en 2024 (71,7 % en 2023).

7. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)

Il correspond au pourcentage du montant des impayés par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Descriptif	Mâcon		Mâcon-Environs		Sologny	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	208 827	209 062	43 014	52 519	0	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	6 269 292	6 530 358	2 211 605	2 261 026	60 328	64 982
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année précédente	3,33	3,20	1,94	2,32	0	0

## 8. Taux de réclamations (indicateur P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites, de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

<b>Descriptif</b>	<b>Mâcon</b>		<b>Mâcon-Environs</b>		<b>Sologny</b>	
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Nb de réclamations	14	14	37	64	0	1
Nb d'abonnés	19 888	20 208	8 359	8 436	308	300
Taux de réclamations	0,70	0,69	4,43	7,6	0	3,33

## VI - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 1. Travaux engagés par la collectivité au cours de l'exercice

#### *A-Sur l'outil de production :*

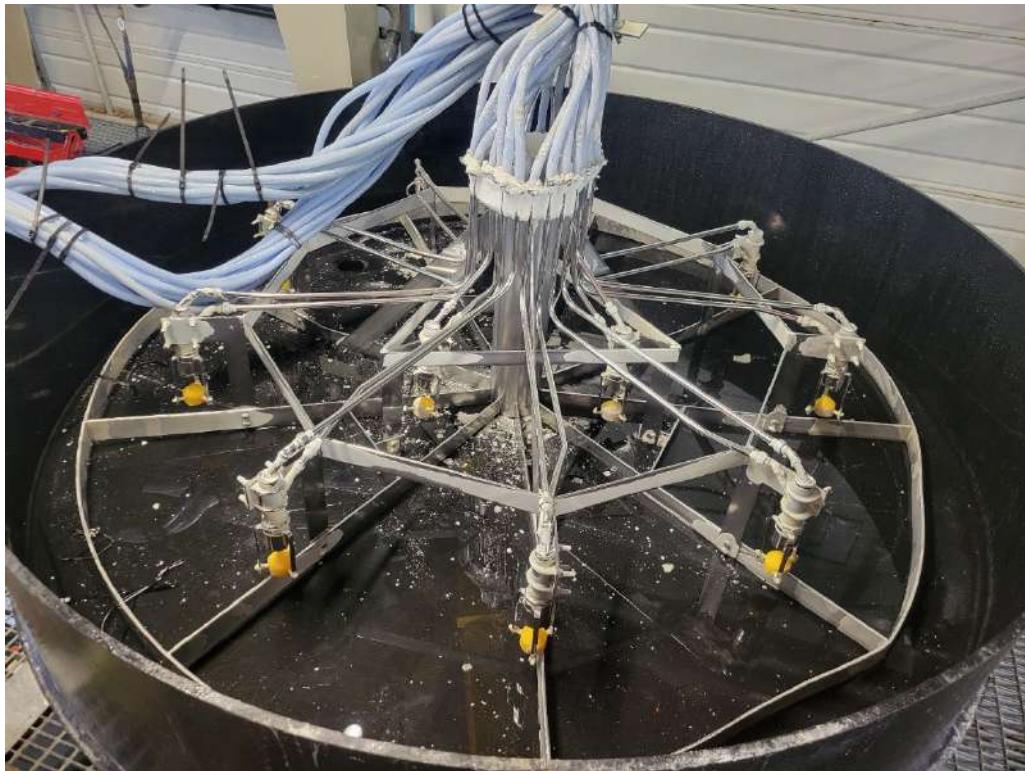
Le programme pluriannuel de réhabilitation des puits de captage lancé en 2023 suit son cours. Les 18 puits doivent faire l'objet de différentes opérations. En 2024, les puits 4 et 12 ont subi des opérations de décolmatages et retrait de viroles, tandis que les puits 6 et 9 ont vu leurs plateformes intermédiaires intégralement reprises.



L'opération de renouvellement ayant déjà été réalisée pour l'ensemble des filtres et au vue des problématiques de micropolluants émergents, MBA a décidé d'avenir son contrat pour renforcer la performance de traitement face aux micropolluants émergents, en substituant l'opération de régénération prévue par le renouvellement complet de la charge de CAG sur les 4 filtres, dont 1 par du Charbon Actif Aggloméré.

En parallèle, un suivi analytique trimestriel des filtres CAG a été mis en place afin d'assurer un meilleur contrôle de la performance de traitement (analyse eau brute en amont des filtres et 4 analyses Eau Traitée (1 en sortie de chaque filtre) par trimestre).

Une opération de maintenance de l'unité de décarbonatation (ACTINA) a également été réalisée en octobre 2024.



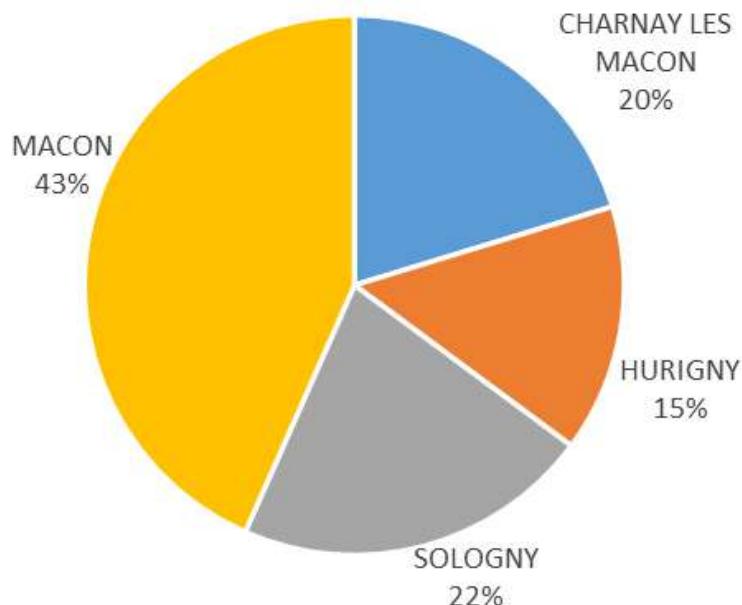
#### B-Sur les réseaux :

De nombreuses opérations de renouvellement ont été engagées en 2024.

En effet, la présence de CVM dans le réseau de Sologny et plusieurs opérations de travaux de réaménagements importants ont nécessité une intervention non programmée en complément du programme d'investissement pluriannuel qui était établi.

Communes	Adresse	Canalisation posée		
		Ø	Linéaire (ml)	Linéaire (ml)
CHARNAY LES MACON	Rue de la Bâtie	F125	225,5	455,9
		F100	9,5	
	Impasse de la Bâtie	PE63	62,6	
	Rue des Petits Champs	F200	158,3	
HURIGNY	Allée des Chazoux	PE40	77,3	333,3
	Chemin des Crêts	PE50	256	
SOLOGNY	Le Bois Clair	PE40	98,6	482,8
	Chemin de la Rue	PE40	384,2	
MACON	rue Léonce Lex	F100	143,5	973,8
	impasse Lacretelle	F100	69,6	
	rue de la Laiterie	F100	84,1	
	Impasse des Points Cardinaux	F60	59	
	rue de Solutré	F100	192,9	
	rue Benoit Raclet	F60	18,4	
	rue Frédéric Mistral	F100	406,3	

## Répartition des linéaires remplacés en 2024



### 2. Branchements en plomb

Il subsiste quelques branchements en plomb sur le périmètre géré par MBA.

A Mâcon, 7 branchements subsistaient en 2022 et n'avaient pu être renouvelés en raison de refus d'autorisation de pénétrer dans le domaine privé ou d'absence de réponse.

2 ont pu être renouvelés au cours de l'exercice 2023 après une nouvelle relance.

Il reste donc 5 branchements en plomb connus, pour lesquels MBA adressera un courrier à destination du propriétaire et de l'occupant s'il est différent.

Aucun branchement en plomb n'a pu être renouvelé au cours de l'exercice 2024.

Liste des branchements en plomb connus à Mâcon :

Adresse	Canalisation	
12 Grande rue de Veyle	100	Fonte
15 Grande rue de Veyle	100	Fonte
4 Rue Charles Rolland	80	Fonte
16 Rue du Beaujolais	100	Fonte
22 Rue des Hirondelles	60	Fonte

Sur les entités Mâcon-Environs et Sologny, aucun branchement plomb n'est connu en 2024.

### 3. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Encours de la dette au 31 décembre 2024 (montant restant dû en €)</b>	5 810 303,34	4 978 035,00
<b>Montant remboursé durant l'exercice en €</b>	en capital	822 716.65
	en intérêts	83 907,65
		123 743.28

#### 4. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette est présentée ci-après en années par entité de gestion :

Entité de Gestion	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>MBA Production</b>		
<b>MBA entité Mâcon</b>	6,7	7,9
<b>MBA entité Mâcon Environs</b>		
<b>MBA entité Sologny</b>		
<b>SME Haut-Mâconnais</b>		
<b>SME Nord Mâcon</b>	1,4	
<b>SME Petite-Grosne</b>	0	
<b>SME Mâconnais Beaujolais</b>	0	0

#### 4. Programme pluriannuel d'investissement (prévisionnel)

LIBELLE DE L'OPERATION	2025	2026	2027
Rue de Lyon - Mâcon	375 000 €		
Rue de Varennes - Mâcon	170 000 €		
Allée du Domaine de Malcus - Charnay lès M.	118 000 €		
Rue du Mâconnais - Charnay lès M.	157 000 €		
Rue de la Paix + Allée des Acacias - Charnay lès M.	203 000 €		
Rue de la Grange Aubel - Sancé	213 000 €		
Les Roches - Sologny	157 000 €		
Clos du Puits - Hurigny	149 000 €		
La Croix Blanche - Sologny	188 000 €		
Réhabilitation Puits (APCP 5 ans)	171 415 €		
Rue Victor Hugo + Place de la Barre - Mâcon		289 000 €	
Impasses Alouettes + Mésanges + Tourterelles - Mâcon		172 000 €	
Rue Berthie Albrecht - Mâcon		92 000 €	
Rue des Etourneaux - Mâcon		146 000 €	
Rue Paul Langevin - Mâcon		133 000 €	
Le Bois Clair - Sologny		324 000 €	
Le Mont Richard - Hurigny		615 000 €	
Réhabilitation Puits (APCP 5 ans)		110 000 €	
Rue de Provence - Mâcon			285 000 €
Rue des Etourneaux - Mâcon			228 000 €
Rue de Fontenailles - Mâcon			305 000 €
Rue du Mâconnais - Charnay lès M.			217 000 €
Rue de la Paix + Allée des Acacias - Charnay lès M.			223 000 €
Le Mont Richard - Hurigny			615 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1901 415 €</b>	<b>1881 000 €</b>	<b>1873 000 €</b>

## VII - SYNTHESE DES INDICATEURS

		Exercice de la compétence eau potable en direct par MBA						Exercice de la compétence confié à des syndicats							
		Sologny		Mâcon Environs		Mâcon		SME Mâconnais		Haut-	SME Nord Mâcon		SME Petite Grosne		SME Mâconnais Beaujolais
	Indicateurs des services	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023*	Exercice 2024	Exercice 2023*	Exercice 2024
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	587	586	16 242	16 450	32 670	32 893	10 427	10 712	6 393	6 479	11 416	11 457	14 262	14 261
	Dont habitants MBA	587	586	16 242	16 450	32 670	32 893	0	3 225		5 838	9 809	9 850	12 173	12 172
	Nb Abonnés	308	300	8 359	8 436	19 888	20 433	5 695	5 743	3 106	3 135	6 041	6 182	7 322	7 372
	Dont Abonnés MBA	308	300	8 359	8 436	19 888	20 433	1 707	1 729	2 800	2 825	5 220	5 315	6 224	6 292
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,77 €	2,99 €	2,81 €	3,02 €	2,57 €	2,75 €	3,36 €	3,64 €	2,72 €	2,89 €	2,71 €	2,53 €	2,91 €	3,06 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

		Exercice de la compétence eau potable en direct par MBA						Exercice de la compétence confié à des syndicats							
		Sologny		Mâcon Environs		Mâcon		SME Mâconnais		Haut-	SME Nord Mâcon		SME Petite Grosne		SME Mâconnais Beaujolais
	Indicateurs de performance	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023*	Exercice 2024	Exercice 2023*	Exercice 2024
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	96%	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	92%	100%	75%	100%	90%	100%	95%	100%	100%	67%	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80	120	120	118	118	100	100	100	110	108	108	110	110
	Linéaire de Réseau par entité de gestion	12 052	11 923	154 063	154 809	146 347	146 390	254 741	255 456	116 028	116 183	301 747	301 922	230 445	230 795
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,10%	58,10%	90,00%	88,30%	84,10%	85,80%	70,30%	68,48%	76,54%	78,68%	86,34%	87,75%	84,22%	85,07%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,4	5,1	1,9	2,2	6,9	6,3	2,9	3,04	2,7	2,36	2,6	2,23	3,0	2,74
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	4,4	1,7	1,9	6,2	5,5	2,7	2,8	2,5	2,2	2,4	2,0	2,9	2,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,09%	2,50%	1,00%	0,82%	0,79%	0,79%	0,47%	0,34%	0,55%	0,49%	0,85%	0,95%	0,90%	0,69%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0	0,0008	0,0009	0,0056	0,0049	0,0001	0,0003	0,0002	0			0,0004	0,0002

		Exercice de la compétence eau potable en direct par MBA						Exercice de la compétence confié à des syndicats							
		Sologny		Mâcon Environs		Mâcon		SME Mâconnais		Haut-	SME Nord Mâcon		SME Petite Grosne		SME Mâconnais Beaujolais
	Indicateurs de performance	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023*	Exercice 2024	Exercice 2023*	Exercice 2024
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	12,99	0	0	0	0,05	0,24	0	?	?	?				
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	-	71,70%	94,50%	100,00%	100,00%	90,00%	93,50%	80,90%	90,40%			73,30%	96,30%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,7		6,7		6,7		NC		1,4		0		0	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,00%	0,00%	1,94%	2,32%	3,33%	3,20%	2,52%	2,05%	1,31%	1,76%			1,28%	1,88%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	3,33	4,43	7,59	0,7	0,69	14,93	14,6	10,3	5,1			8,2	6,4
	Volume vendu aux abonnés (m3)	24 932	24 002	833 093	807 604	1 717 260	1 731 468	556 635	547 565	332 840	320 905	697 571	698 055	766 598	749 005
	Volume moyen consommé par abonné (m3)	81	80	100	96	86	85	98	95	107	102	115	113	105	102

Certains indicateurs des syndicats sont absents, leur RPQS n'ayant pas encore été produit à la date d'élaboration de ce document.

## **LISTE DES ANNEXES**

- SMAM
- Mâcon
- SME
- Sologny

# **SMAM**

# Exercice 2024



- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SMAM
- Compétences liées au service :
- **Production et transfert**
- Territoire desservi : Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Sancé

**DSP :**

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/07/2017
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 avenants :
  - 25/12/2020 pour le transfert du contrat de la société SMADEC à la société VE-CGE
  - 10/10/2024 pour la modification du Plan Programmé de Renouvellement

## Eaux brutes

### Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable préleve 3 213 829 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2024 (3 110 697 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Les Varennes puits 1	0	0	_____ %
Les Varennes puits 2	180 990	190 112	<b>5%</b>
Les Varennes puits 3	166 289	196 274	<b>18%</b>
Les Varennes puits 4	191 667	148 681	<b>-22,4%</b>
Les Varennes puits 5	156 759	155 750	<b>-0,6%</b>
Les Varennes puits 6	200 349	220 165	<b>9,9%</b>
Les Varennes puits 7	197 829	159 814	<b>-19,2%</b>
Les Varennes puits 8	215 451	188 953	<b>-12,3%</b>
Les Varennes puits 9	193 624	187 324	<b>-3,2%</b>
Les Varennes puits 10	194 315	194 729	<b>0,2%</b>
Les Varennes puits 11	160 238	219 152	<b>36,8%</b>
Les Varennes puits 12	193 662	199 394	<b>3%</b>
Les Varennes puits 13	194 171	209 097	<b>7,7%</b>
Les Varennes puits 14	163 503	212 634	<b>30,1%</b>
Les Varennes puits 15	186 143	210 890	<b>13,3%</b>
Les Varennes puits 16	189 781	210 805	<b>11,1%</b>
Les Varennes puits 17	190 562	176 049	<b>-7,6%</b>
Les Varennes puits 18	135 364	134 006	<b>-1%</b>
<b>Total</b>	<b>3 110 697</b>	<b>3 213 829</b>	<b>3,3%</b>

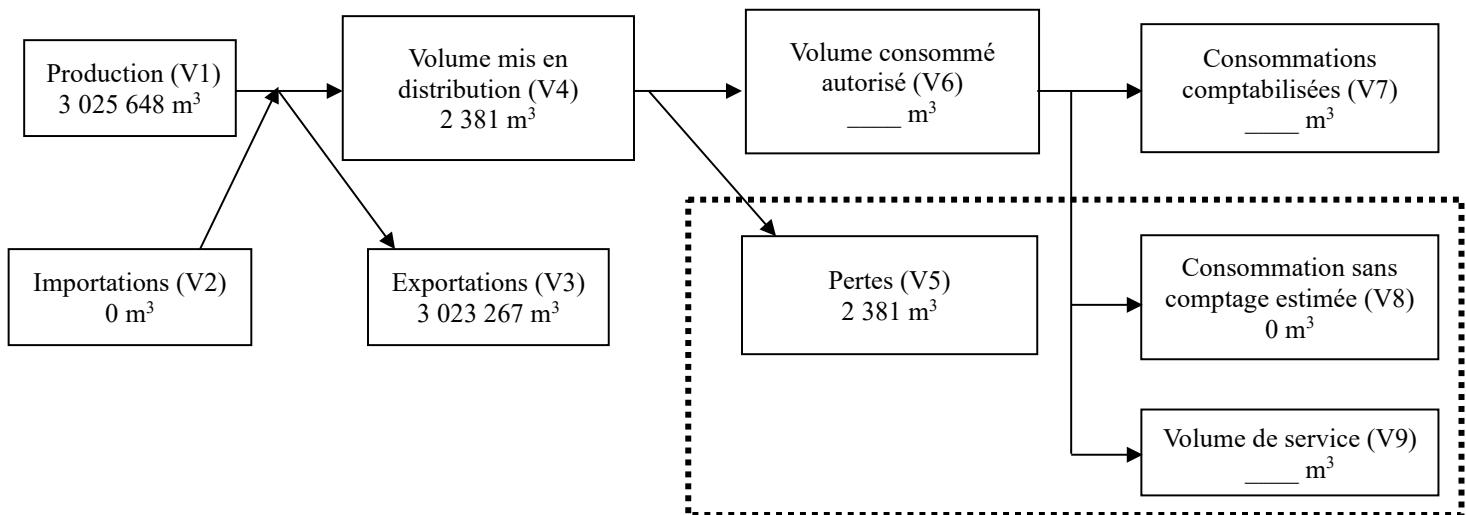
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### Achats d'eaux brutes

Pas d'achat d'eaux brutes

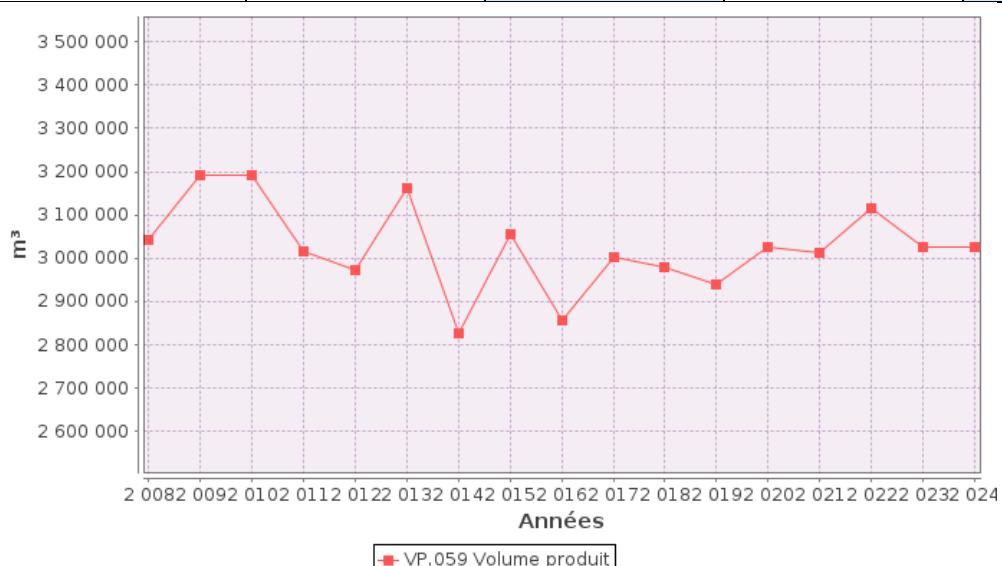
# Eaux traitées

## Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



## Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Les Varennes puits 1	0	0	----%	80
Les Varennes puits 2	176 043	178 980	1,7%	80
Les Varennes puits 3	161 743	184 781	14,2%	80
Les Varennes puits 4	186 427	139 975	-24,9%	80
Les Varennes puits 5	152 474	146 630	-3,8%	80
Les Varennes puits 6	194 873	207 274	6,4%	80
Les Varennes puits 7	192 421	150 456	-21,8%	80
Les Varennes puits 8	209 562	177 889	-15,1%	80
Les Varennes puits 9	188 331	176 356	-6,4%	80
Les Varennes puits 10	189 003	183 327	-3%	80
Les Varennes puits 11	155 858	206 320	32,4%	80
Les Varennes puits 12	188 368	187 718	-0,3%	80
Les Varennes puits 13	188 863	196 854	4,2%	80
Les Varennes puits 14	159 034	200 184	25,9%	80
Les Varennes puits 15	181 055	198 542	9,7%	80
Les Varennes puits 16	184 594	198 462	7,5%	80
Les Varennes puits 17	185 353	165 741	-10,6%	80
Les Varennes puits 18	131 664	126 160	-4,2%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>3 025 666</b>	<b>3 025 648</b>	<b>0%</b>	<b>80</b>



## Achats d'eaux traitées

Pas d'achat d'eaux traitées.

## Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Service de Mâcon <sup>(2)</sup>	2 083 489	2 090 342	0,3%
Service de SME <sup>(2)</sup>	936 026	932 925	-0,3%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>3 019 515</b>	<b>3 023 267</b>	<b>0,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

## Autres volumes

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>_____ %</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>85 031</b>	<b>98 348</b>	<b>1,16%</b>

## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations d'eau potable géré au titre de la DSP production ex SMAM est de 7,47 kilomètres au 31/12/2024 (7,47 au 31/12/2023). Ce n'est pas un réseau de desserte.

## Tarification

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	0€	0€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,1092€	0,1092€
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)	0€	0€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,5915€	0,6001€

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable

Le service de l'ex SMAM n'assure que la production d'eau potable et ne facture donc pas directement aux usagers. L'eau est revendue au service de Mâcon (Mâconnaise des eaux) et ex SME (Suez). Les modalités de tarification de ces services sont détaillées dans leurs annexes respectives.

## Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recette de vente d'eau en gros	130 923	130 130	-0,6%
Total recettes de vente d'eau	130 923	130 130	-0,6%
<b>Total des recettes</b>	130 923	130 130	-0,6%

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recette de vente d'eau en gros	1 390 602	1 519 282	9%
<b>Total des recettes</b>	1 390 602	1 519 282	9%

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 649 412 € (1 521 525 € au 31/12/2023).

## Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les

prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024</b>
Microbiologie	12	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	12	3	12	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

<b>Analyses</b>	<b>Taux de conformité exercice 2023</b>	<b>Taux de conformité exercice 2024</b>
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	75%	91,7%

La non-conformité constatée correspond à un dépassement de la limite de qualité de turbidité de 0,5 NFU. Cette turbidité n'a pas eu d'impact sur la qualité globale de l'eau distribuée.

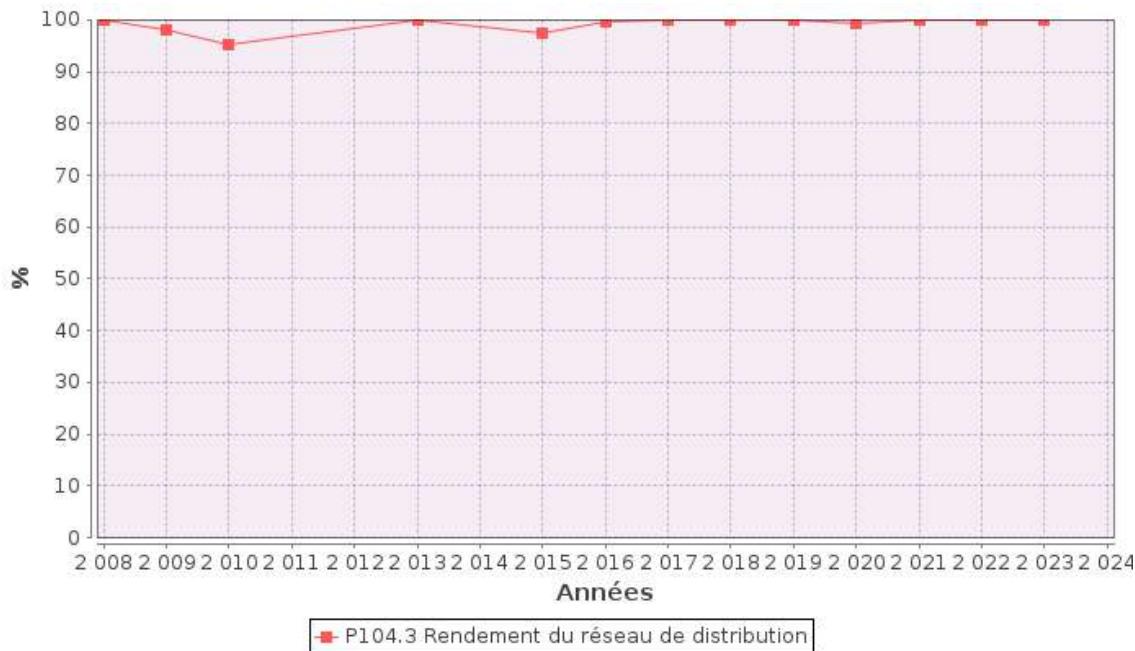
## Indicateurs de performance du réseau

### Rendement du réseau

L'unique réseau géré au travers de la DSP de production ex SMAM est une conduite de refoulement entre l'usine et un réservoir. Ce n'est pas à proprement parlé un réseau de distribution.

Pour autant un rendement est calculé sur ce linéaire. Ce rendement correspond au ratio entre le volume d'eau envoyé de l'usine de production au réservoir de Franclieu et le volume d'eau vendu aux services de distributions de Mâcon et Mâcon Environ.

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>
Rendement du réseau	99,8 %	99,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	1 107,45	1 108,83



### Indice linéaire de pertes en réseau

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 0,87 m<sup>3</sup>/j/km (2,3 en 2023).

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%	0,03%	0,03%	0,03%

Au cours des 5 dernières années, 0,01 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,03% (0,03 en 2023).

## **Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

**Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).**

## Tableau récapitulatif des indicateurs

		<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	51 379	49343
D102.0	Prix TTC de la part production du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,57	2,75
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	75%	91,7%
P103.2B*	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	85
P104.3*	Rendement du réseau entre l'usine et le réservoir de Franlieu	99,8%	99,9%
P106.3*	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,3	0,87
P107.2*	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,03%	0,03%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%

\* : ces indicateurs ne portent que sur le linéaire de réseau intégré à la DSP production et ne sont pas caractéristiques d'un service de distribution à proprement parlé

# MACON

# MÂCON

## Exercice 2024



# 1. Caractérisation technique du service

- Nom de l'entité de gestion : eau potable : MÂCON

- Compétences liées au service :

Transfert et distribution

- Territoire desservi : Mâcon

Le service est exploité en DSP.

- Nom du prestataire : Mâconnaise des Eaux

- Date de début de contrat : 01/07/2017

- Date de fin de contrat initial : 01/07/2017

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2027

- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant en date du 30/06/2021 portant sur :

- La modification des conditions de mise à niveau des émergences ;
  - L'intégration des capteurs apilink sur les poteaux incendie ;
  - La précision de la facturation de l'abonnement à terme échu ;
  - La modification du règlement de service.

## Estimation de la population desservie (D101.1)

Le service public d'eau potable dessert 32 893 habitants au 31/12/2024 (35 137 au 31/12/2023).

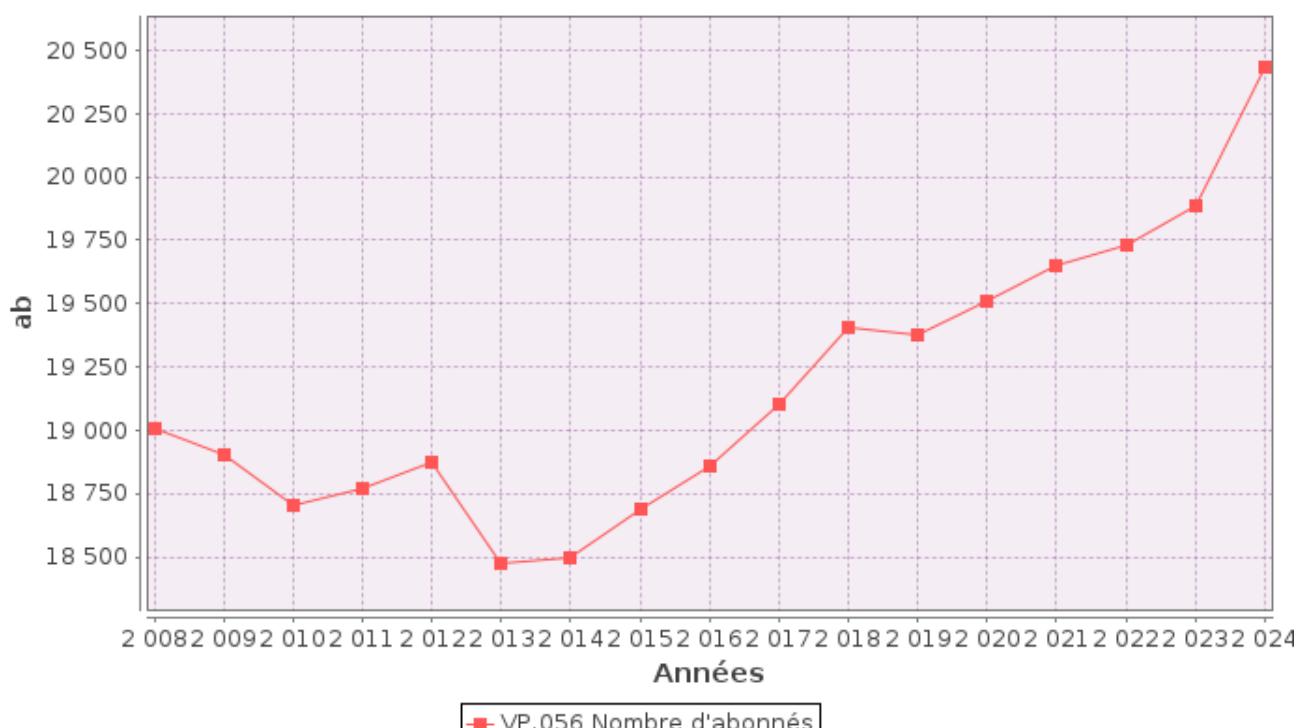
## Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 20 208 abonnés au 31/12/2024 (19 888 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 139,58 abonnés/km au 31/12/2024 (135,89 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,61 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,77 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 85,84 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2024. (86,35 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023).



## Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau

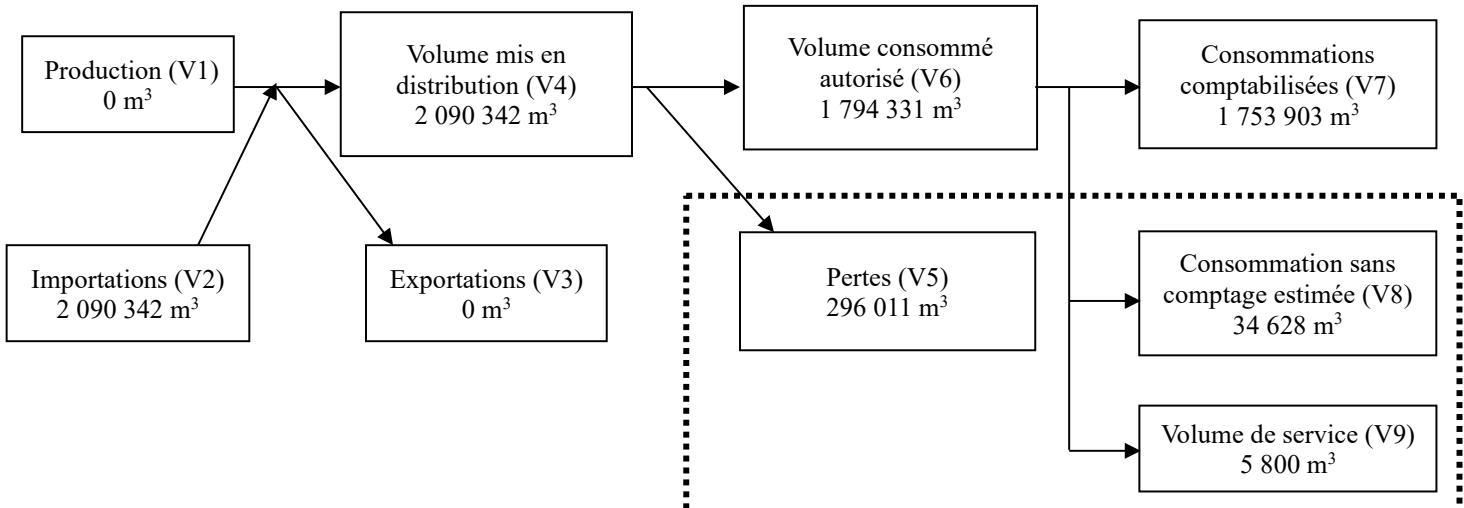
Pas de prélèvement dans le cadre de cette DSP.

Achats d'eaux brutes

Pas d'achat d'eaux brutes dans le cadre de cette DSP

## Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



## Production

Pas de production dans le cadre de cette DSP.

## Achats d'eaux traitées

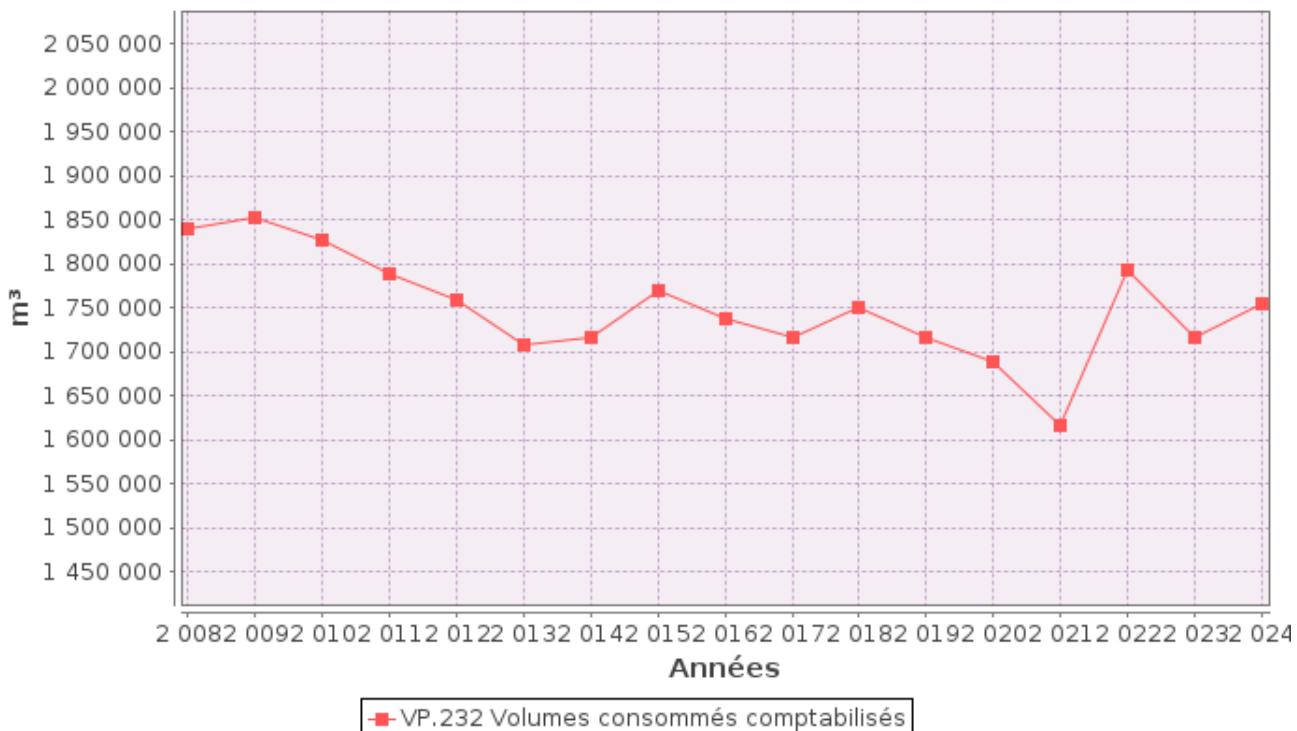
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
MBA au travers de la DSP ex SMAM	2 083 489	2 090 342	0,3 %	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>2 083 489</b>	<b>2 090 342</b>	<b>0,3 %</b>	<b>80</b>

## Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 707 847	1 746 886	2,3%
Abonnés non domestiques	9 413	7 017	-25,4%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>1</sub>)</b>	<b>1 717 260</b>	<b>1 753 903</b>	<b>2,1%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



## Autres volumes

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>30 170</b>	<b>34 628</b>	<b>14,8%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>5 050</b>	<b>5 800</b>	<b>14,8%</b>

## Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 752 480</b>	<b>1 794 331</b>	<b>2,4%</b>

## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 146,39 kilomètres au 31/12/2024 (146,35 au 31/12/2023).

## Modalités de tarification

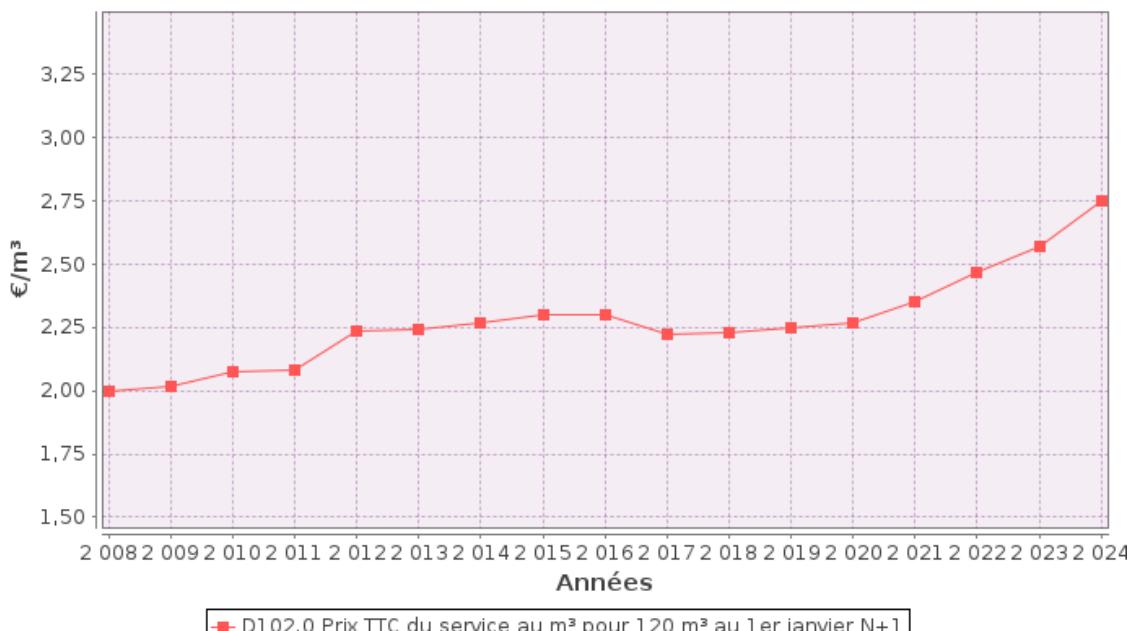
Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement(1) DN -----		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,5847 €/m <sup>3</sup>	0,5847 €/ m <sup>3</sup>
Autre : -----		€	€
Part du déléataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	47,84 €	48,3 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,1097 €/m <sup>3</sup>	1,1232 €/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0562 €/m <sup>3</sup>	0,0598 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m <sup>3</sup>	----- €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	----- €/m <sup>3</sup>
	: Performance réseau eau potable		0,01 €/m <sup>3</sup>
	Consommation eau potable (Agence de l'eau)		0,43€/m <sup>3</sup>

## Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	-----%
Part proportionnelle	70,16	70,16	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	70,16	70,16	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	47,84	48,30	1%
Part proportionnelle	133,16	134,78	1,2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	181,00	183,08	1,1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,74	7,18	6,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	-----	
VNF Prélèvement : .....	0,00	-----	
Performance réseau eau potable	0,00	1,2 €/m <sup>3</sup>	
Consommation eau potable (Agence de l'eau)		51,6 €/m <sup>3</sup>	
TVA	16,10	17,23	7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	57,64	77,21	33,9%
<b>Total</b>	<b>308,80</b>	<b>330,45</b>	<b>7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,57</b>	<b>2,75</b>	<b>7%</b>



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence quotidienne.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 1 731 468 m<sup>3</sup> (1 696 027 m<sup>3</sup> en 2023)

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Actualisation des tarifs selon formules du contrat de DSP ;
- Concernant l'eau potable, la réforme des redevances de l'Agence de l'eau a entraîné la suppression de la redevance pollution domestique et la création des redevances performance des réseaux d'eau potable et consommation d'eau potable.

## Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>944 517</b>	<b>1 236 507</b>	
<i>dont abonnements</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Recette de vente d'eau en gros	-		
Recette d'exportation d'eau brute	-		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-		
Total recettes de vente d'eau	<b>944 517</b>	<b>1 236 507</b>	
Recettes liées aux travaux	-		
Contribution exceptionnelle du budget général	-		
Autres recettes (préciser)	-		
Total autres recettes	-		
<b>Total des recettes</b>	944 517	1 236 507	

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>2 907 810</b>	<b>2 870 097,8</b>	
<i>dont abonnements</i>	<b>1 123 652</b>	<b>1 008 352,73</b>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	<b>2 907 810</b>	<b>2 870 097,8</b>	
Recettes liées aux travaux	<b>89 019</b>	<b>50 107,9</b>	
Autres recettes (préciser)	<b>229 605</b>	<b>285 213,9</b>	
Total autres recettes	<b>318 624</b>	<b>335 321,8</b>	
<b>Total des recettes</b>	3 226 434	<b>3 205 419,6</b>	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 4 106 604,8 € (3 852 327 € au 31/12/2023).

## Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024</b>
Microbiologie	64	0	66	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	7	0

<b>Analyses</b>	<b>Taux de conformité exercice 2023</b>	<b>Taux de conformité exercice 2024</b>
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

# Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,52%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	85%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>118</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

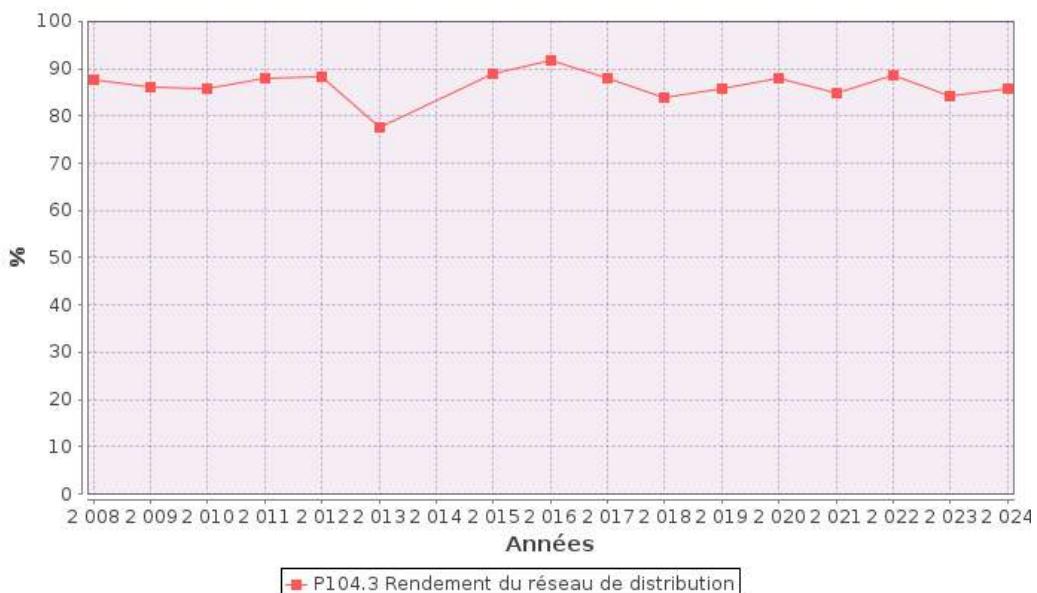
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

## Indicateurs de performance du réseau

### Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	84,1 %	85,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	32,81	33,58
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,4 %	83,9 %

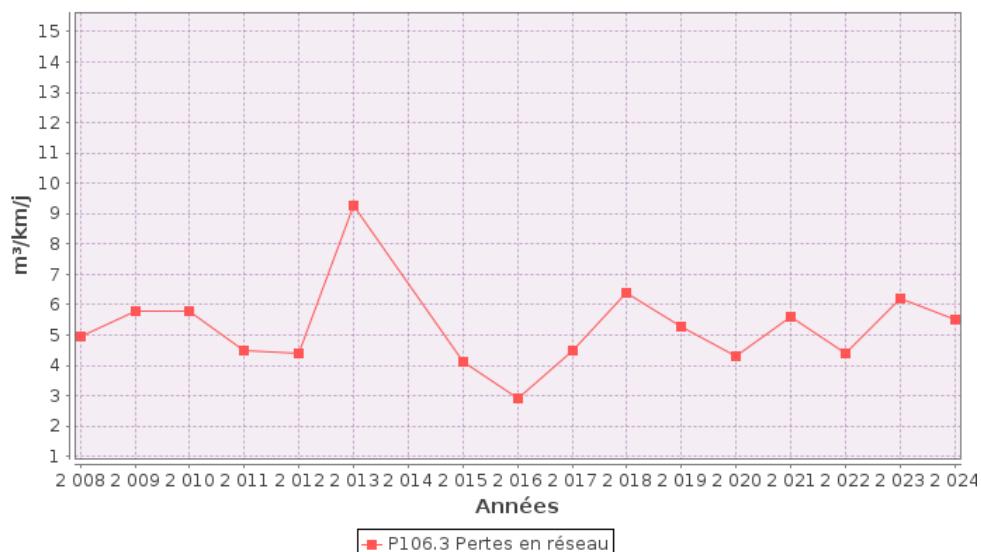


### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,3 m<sup>3</sup>/j/km (6,9 en 2023).

### Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 5,5 m<sup>3</sup>/j/km (6,2 en 2023).



## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,8%	0,77%	0,68%	0,79%	0,79%

Au cours des 5 dernières années, 5,78 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,79% (0,79 en 2023).

## Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

# Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Pour l'année 2024, 5 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (1 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,24 pour 1 000 abonnés (0,05 en 2023).

## Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

## Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	208 827	209 062
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	6 269 292	6 530 358
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	3,33	3,2

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 3,2% (3,33 en 2023).

## Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 14

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : \_\_\_\_\_

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 0,69 pour 1000 abonnés (0,7 en 2023).

## Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

L'année 2024, le service a reçu 310 demandes d'abandon de créance et en a accordé 310. 8 651 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0049 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024 (0,0056 €/m<sup>3</sup> en 2023).

## Tableau récapitulatif des indicateurs

		<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	35 137	32 893
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,57	2,75
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,1%	85,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	6,9	6,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	6,2	5,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,79%	0,79%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0056	0,0049
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,05	0,24
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,33%	3,2%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,7	0,69

# **SME**

# SME

## Exercice 2024



# **1. Caractérisation technique du service**

## ***1.1. Présentation du territoire desservi***

- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SME
- Compétences liées au service :  
Transfert et distribution
- Territoire desservi : Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Sancé

## ***1.2. Mode de gestion du service***

Le service est exploité en DSP ;

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant en date du 12/01/2023 portant sur :
  - L'égalité des usagers vis-à-vis du service public ;
  - Le respect des principes de neutralité et laïcité ;
  - L'intégration d'un débitmètre d'interconnexion supplémentaire dans l'inventaire du service ;
  - La modification de la date d'actualisation des tarifs du contrat.

## ***1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)***

Le service public d'eau potable dessert 16 450 habitants au 31/12/2024 (16 242 au 31/12/2023).

## ***1.4. Nombre d'abonnés***

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 436 abonnés au 31/12/2024 (8 359 au 31/12/2023).

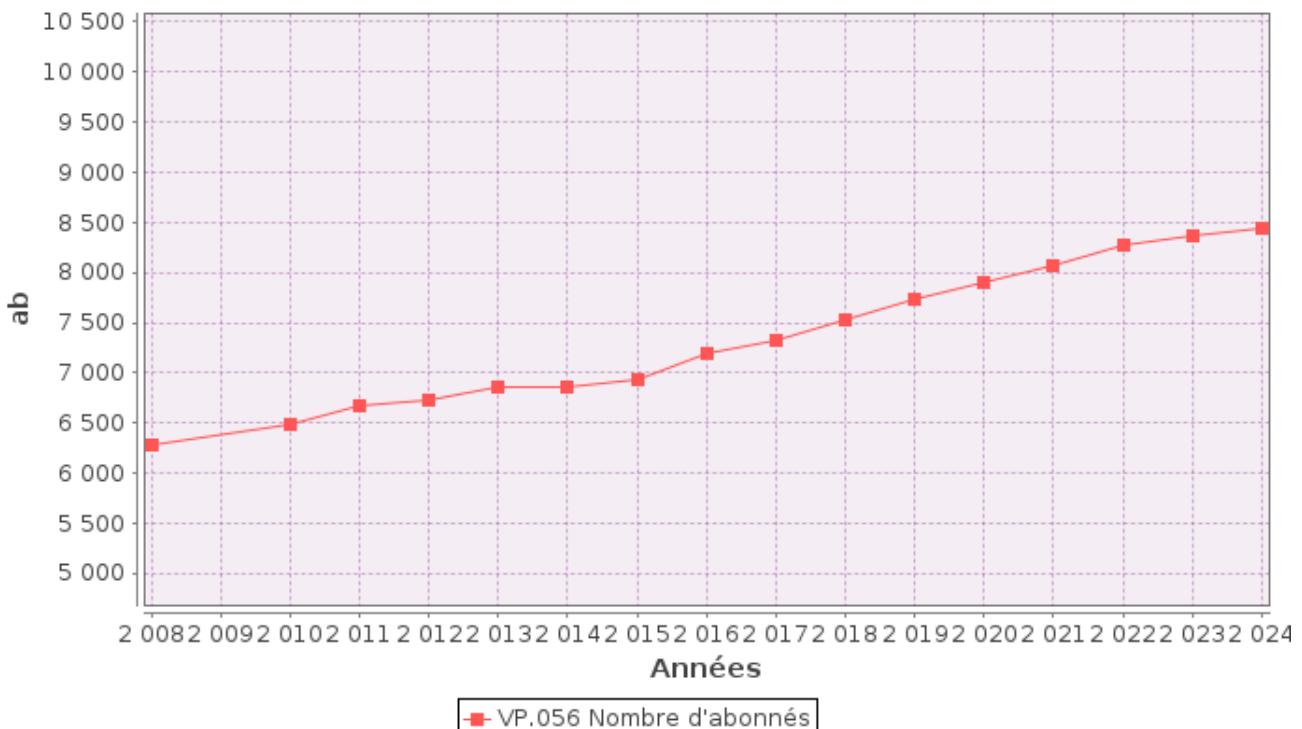
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés particuliers au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Charnay-lès-Mâcon	<b>4 247</b>	<b>3 947</b>	<b>NC</b>	<b>4 264</b>	<b>0,4%</b>
Chevagny-les-Chevrières	<b>283</b>	<b>265</b>	<b>NC</b>	<b>285</b>	<b>0,7%</b>
Hurigny	<b>916</b>	<b>878</b>	<b>NC</b>	<b>946</b>	<b>3,3%</b>
Mâcon	<b>608</b>	<b>537</b>	<b>NC</b>	<b>605</b>	<b>-0,5%</b>
Saint-Laurent-sur-Saône	<b>1 160</b>	<b>1 062</b>	<b>NC</b>	<b>1 184</b>	<b>2,1%</b>
Sancé	<b>1 145</b>	<b>1 034</b>	<b>NC</b>	<b>1 152</b>	<b>0,6%</b>
<b>Total</b>	<b>8 359</b>	<b>7 754</b>	<b>58</b>	<b>8 436</b>	<b>0,9%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 54,49 abonnés/km au 31/12/2024 (54,26 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,95 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,94 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 95,73 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2024. (99,66 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

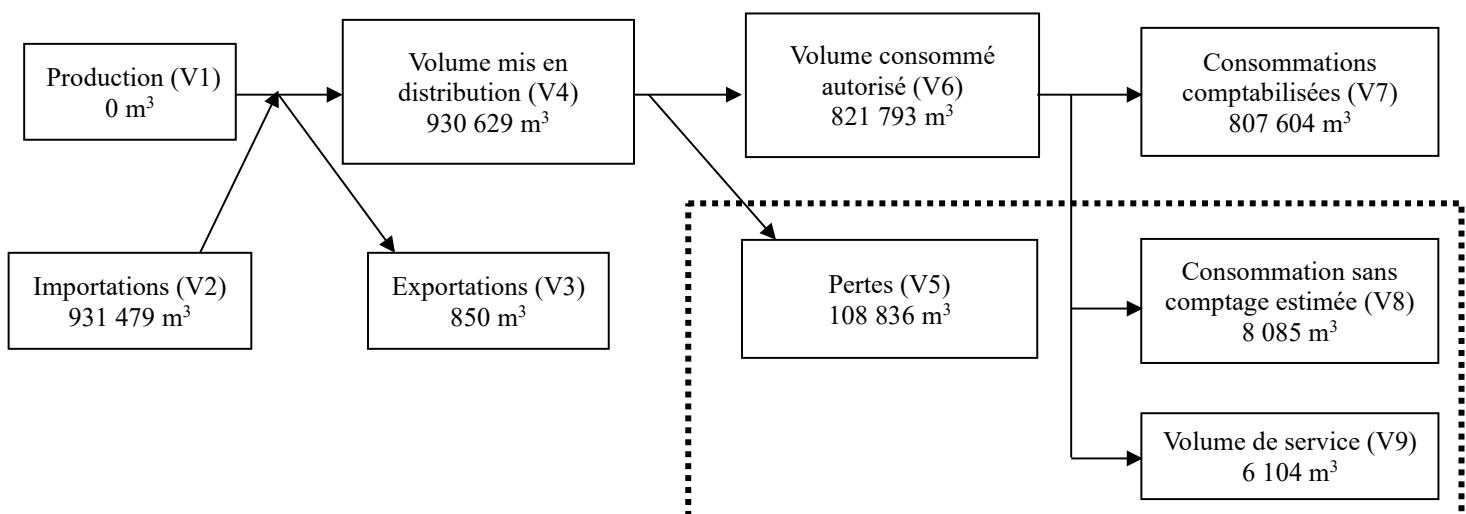
Pas de prélèvement dans le cadre de cette DSP.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Pas d'achats d'eaux brutes dans le cadre de cette DSP.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



### 1.6.2. Production

Le service n'a pas de stations de traitement.

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

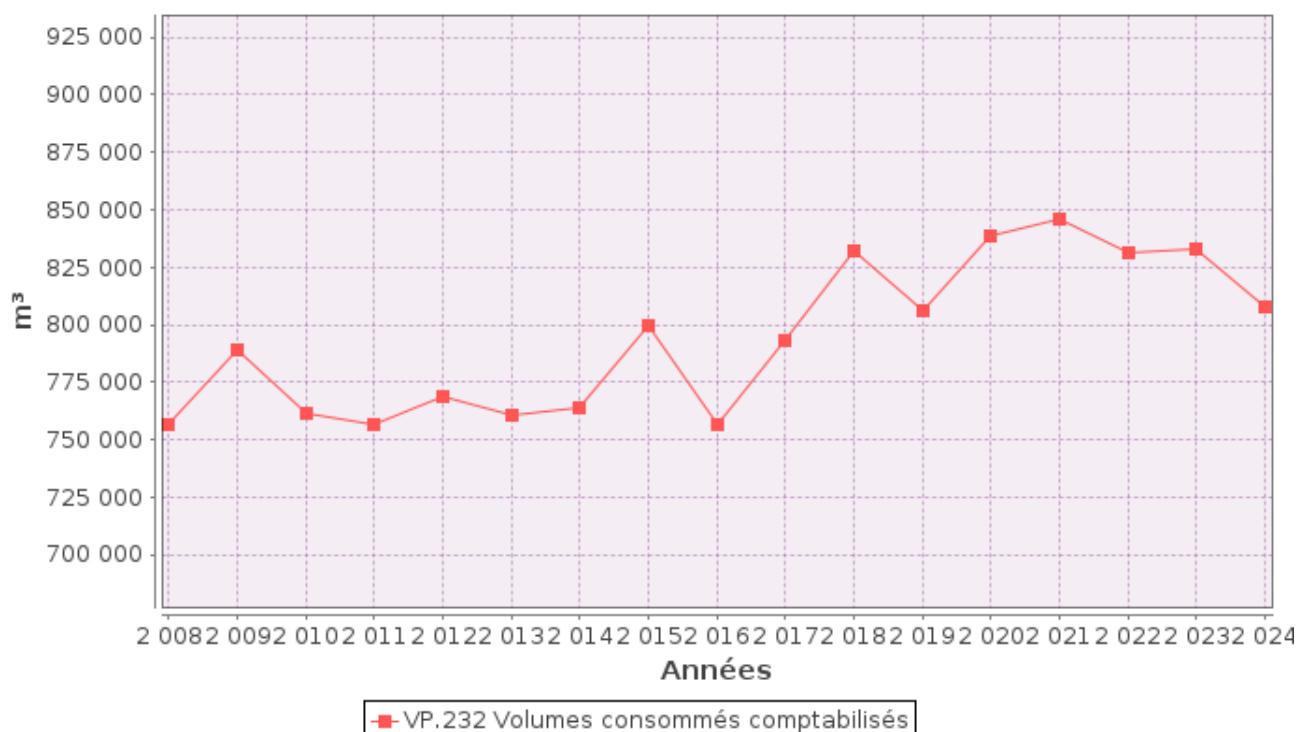
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
MBA au travers de la DSP ex SMAM	948 571	931 479	-1.8%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>948 571</b>	<b>931 479</b>	<b>-1,8%</b>	<b>80</b>

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	718 982	702 270	-2,3%
Abonnés non domestiques	114 111	105 334	-7,7%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>833 093</b>	<b>807 604</b>	<b>-3,1%</b>
Service de SME Nord de Mâcon <sup>(2)</sup>	8 194	850	-89,6%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>8 194</b>	<b>850</b>	<b>-89,6%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>5 660</b>	<b>8 085</b>	<b>42,8%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>6 793</b>	<b>6 104</b>	<b>-10,1%</b>

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>845 546</b>	<b>821 793</b>	<b>-2,8%</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 154,81 kilomètres au 31/12/2024 (154,06 au 31/12/2023).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

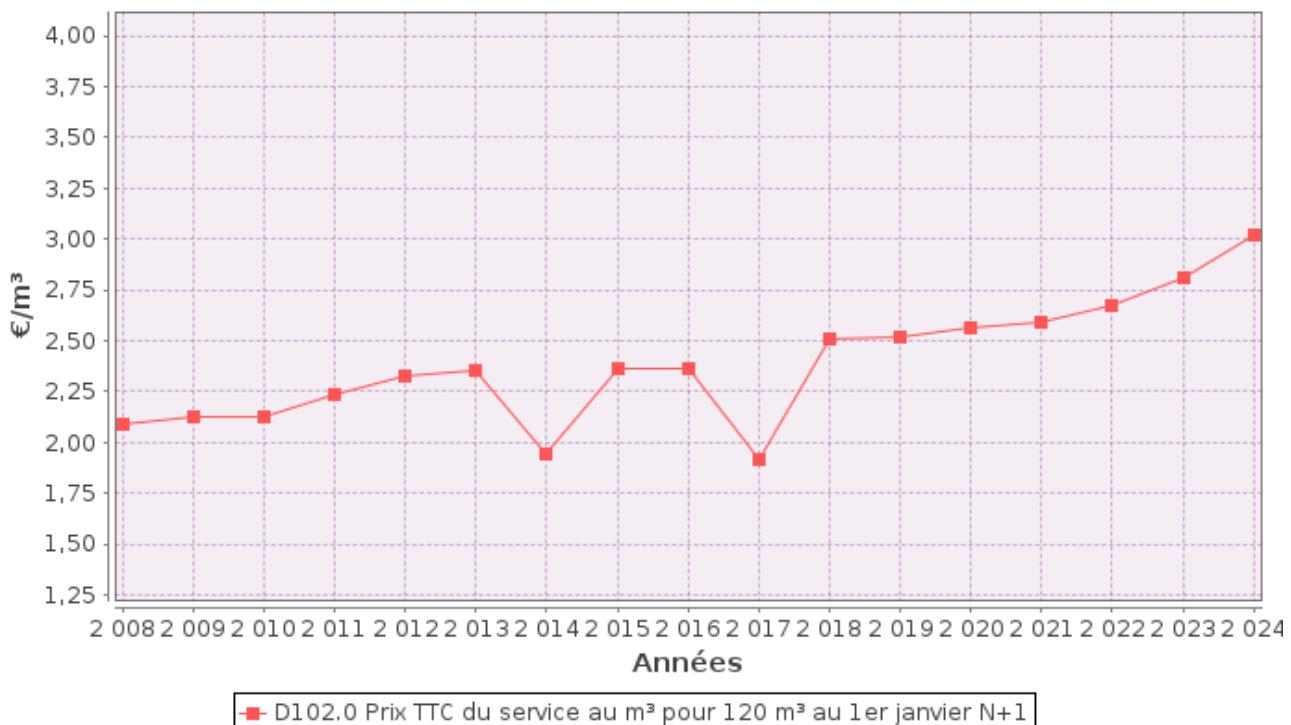
Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	12 €	12 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,8232 €/m <sup>3</sup>	0,8232 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	49,9 €	50,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,9758 €/m <sup>3</sup>	1,0236 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0562 €/m <sup>3</sup>	0,0598 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m <sup>3</sup>	
	VNF Prélèvement		
	Performance réseau eau potable		0,01 €/m <sup>3</sup>
	Consommation eau potable (Agence de l'eau)		0,43 €/m <sup>3</sup>

### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	12,00	12,00	0%
Part proportionnelle	98,78	98,78	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	110,78	110,78	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	49,90	50,02	0,2%
Part proportionnelle	117,10	122,83	4,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	167,00	172,85	3,5%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,74	7,18	6,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80		
VNF Prélèvement : .....			
Performance réseaux d'eau potable		1,2	
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)		51,6	
TVA	17,56	18,89	7,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	59,11	78,87	33,4%
<b>Total</b>	<b>336,89</b>	<b>362,50</b>	<b>7,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,807</b>	<b>3,021</b>	<b>7,6%</b>



*ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.*

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence quotidienne.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 807 604 m<sup>3</sup>/an (833 093 m<sup>3</sup>/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Actualisation des tarifs selon formules du contrat de DSP.

Concernant l'eau potable, la réforme des redevances de l'Agence de l'eau a entraîné la suppression de la redevance pollution domestique et la création des redevances performance des réseaux d'eau potable et consommation d'eau potable.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	644 328	674 102	
<i>dont abonnements</i>	95 627	101 232	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-		
Total recettes de vente d'eau	644 328	674 102	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	644 328	674 102	

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 286 293	1 309 781	
<i>dont abonnements</i>	492 039	498 870	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 286 293	1 309 781	
Recettes liées aux travaux	78 842	42 239	
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	78 842	42 239	
<b>Total des recettes</b>	1 365 135	1 352 020	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 983 883 € (1 930 621 € au 31/12/2023).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024</b>
Microbiologie	36	0	33	0
Paramètres physico-chimiques	36	3	33	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

<b>Analyses</b>	<b>Taux de conformité exercice 2023</b>	<b>Taux de conformité exercice 2024</b>
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,7%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>120</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

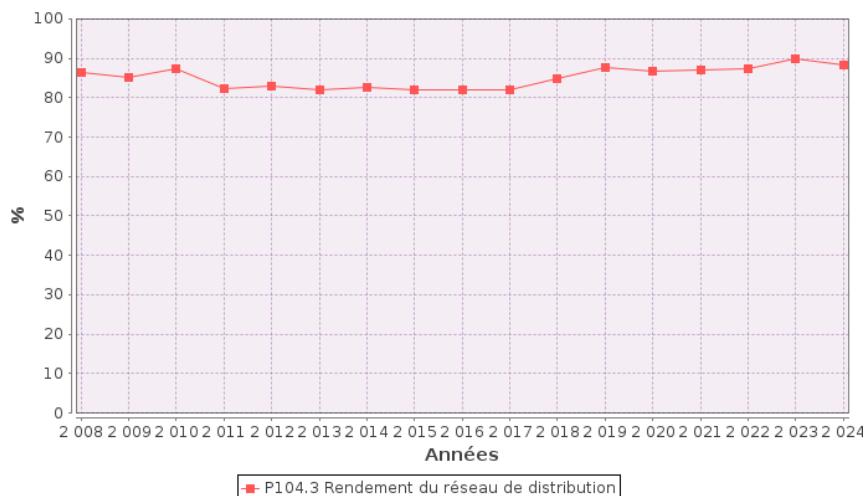
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	90 %	88,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	15,18	14,56
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	88,6 %	86,8 %

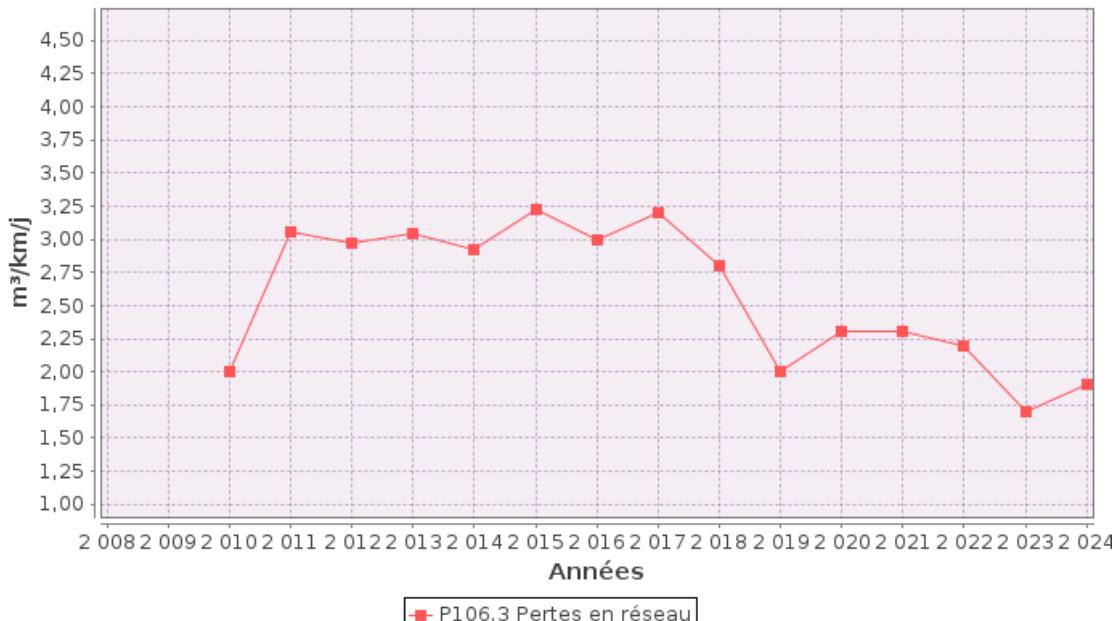


#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,2 m<sup>3</sup>/j/km (1,9 en 2023).

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 1,9 m<sup>3</sup>/j/km (1,7 en 2023).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,54%	1,48%	1,23%	1%	0,82%

Au cours des 5 dernières années, 6,34 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,82% (1 en 2023).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

# Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## 3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Pour l'année 2024, aucune interruption de service non programmée n'a été dénombrée (0 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

## 3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 94,5% (71,7% en 2023).

## 3.7.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	43 014,39	52 518,51
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	2 211 604,63	2 261 025,53
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	1,94	2,32

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 2,32% (1,94 en 2023).

### 3.8.Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 64

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 7,59 pour 1000 abonnés (4,43 en 2023). Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

L'année 2024, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6 (dont 3 demandes sur 2023 et 3 sur 2024).

736,73 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0009 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024 (0,0008 €/m<sup>3</sup> en 2023).

## 4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 242	16 450
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,81	3,02
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,7%	0%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90%	88,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,9	2,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,7	1,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1%	0,82%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0008	0,0009
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	71,7%	94,5%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,94%	2,32%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,43	7,59

# **SOLOGNY**

Extrait SISPEA pour entité  
**SOLOGNY**

**Exercice 2024**



# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SOLOGNY
- Compétences liées au service :  
Transfert et distribution
- Territoire desservi : Sologny

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 586 habitants au 31/12/2024 (587 au 31/12/2023).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 300 abonnés au 31/12/2024 (308 au 31/12/2023).

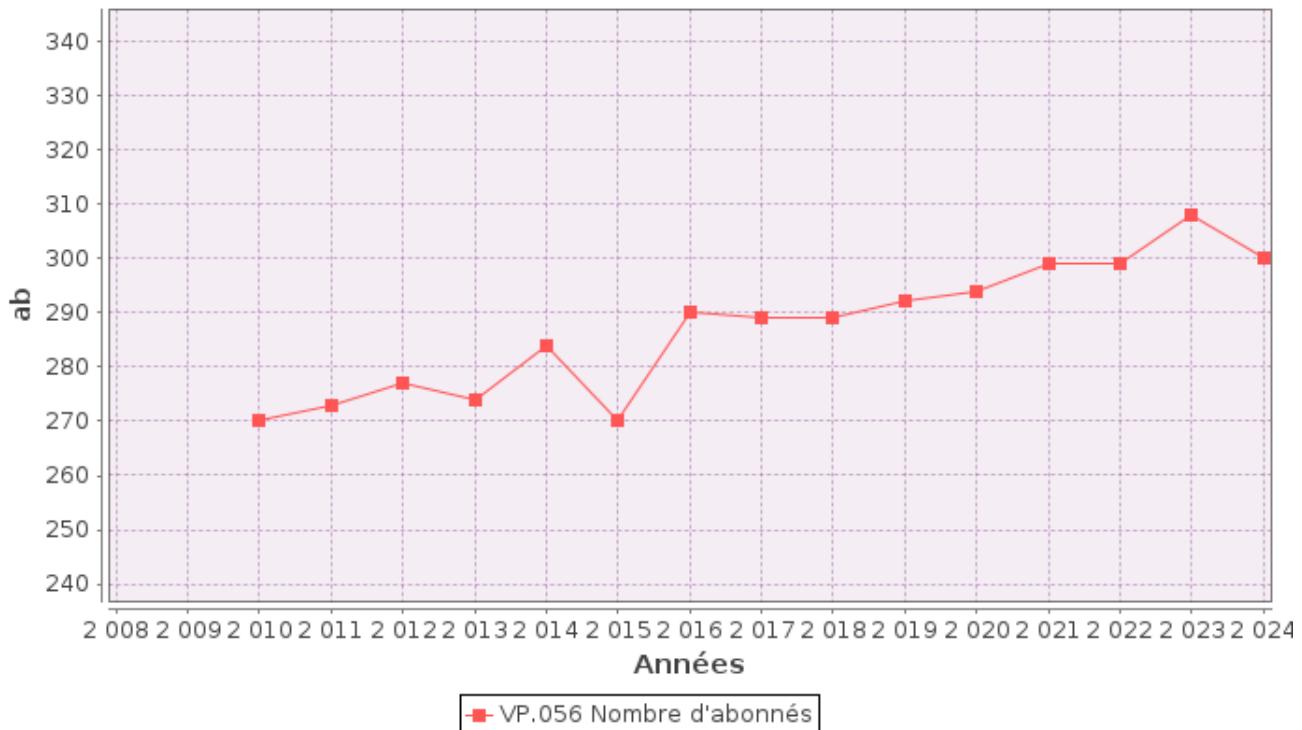
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Sologny	308	300	0	300	-2,6%
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>-2,6%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,17 abonnés/km au 31/12/2024 (25,56 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,95 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,91 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 80,01 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2024. (80,95 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

L'entité de gestion Sologny achète 100 % de l'eau distribuée à l'unité de production du Syndicat d'Adduction des Eaux de Saône Grosne dont l'ensemble des prélèvements s'effectue dans les eaux souterraines.

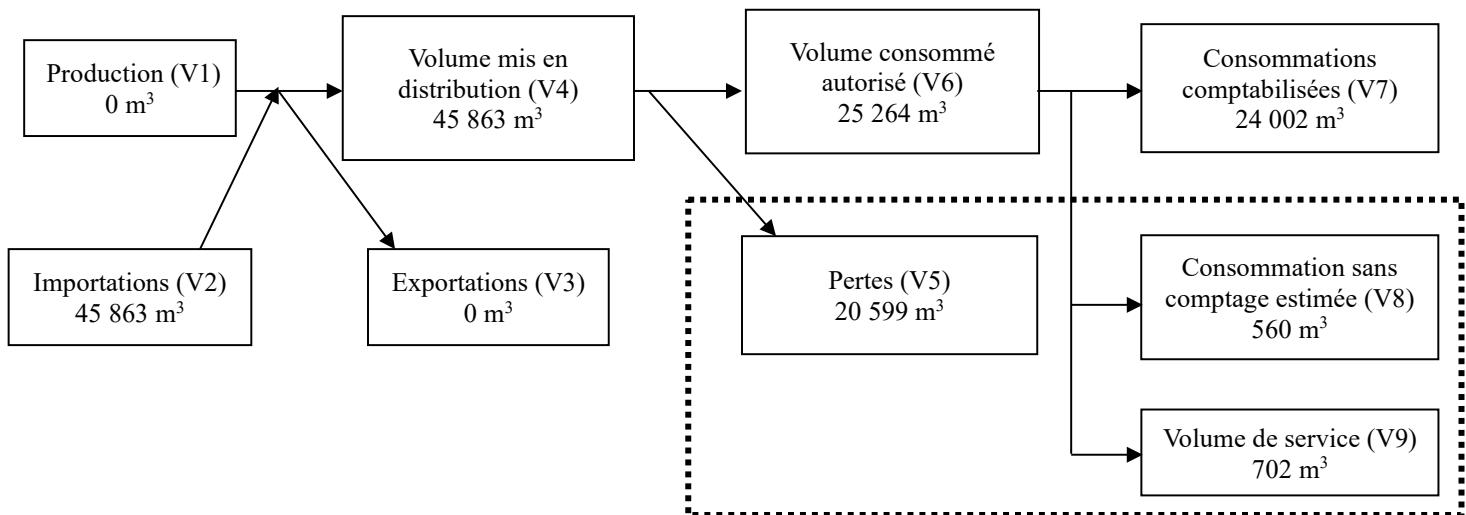
Cet achat d'eau en gros se fait via les syndicats de distribution SME Petite Grosne et SIE Haute Grosne.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eau brute, l'eau achetée étant déjà traitée.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



### 1.6.2. Production

100% de l'eau achetée par le service est traitée par l'usine du Syndicat Saône Grosne.

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

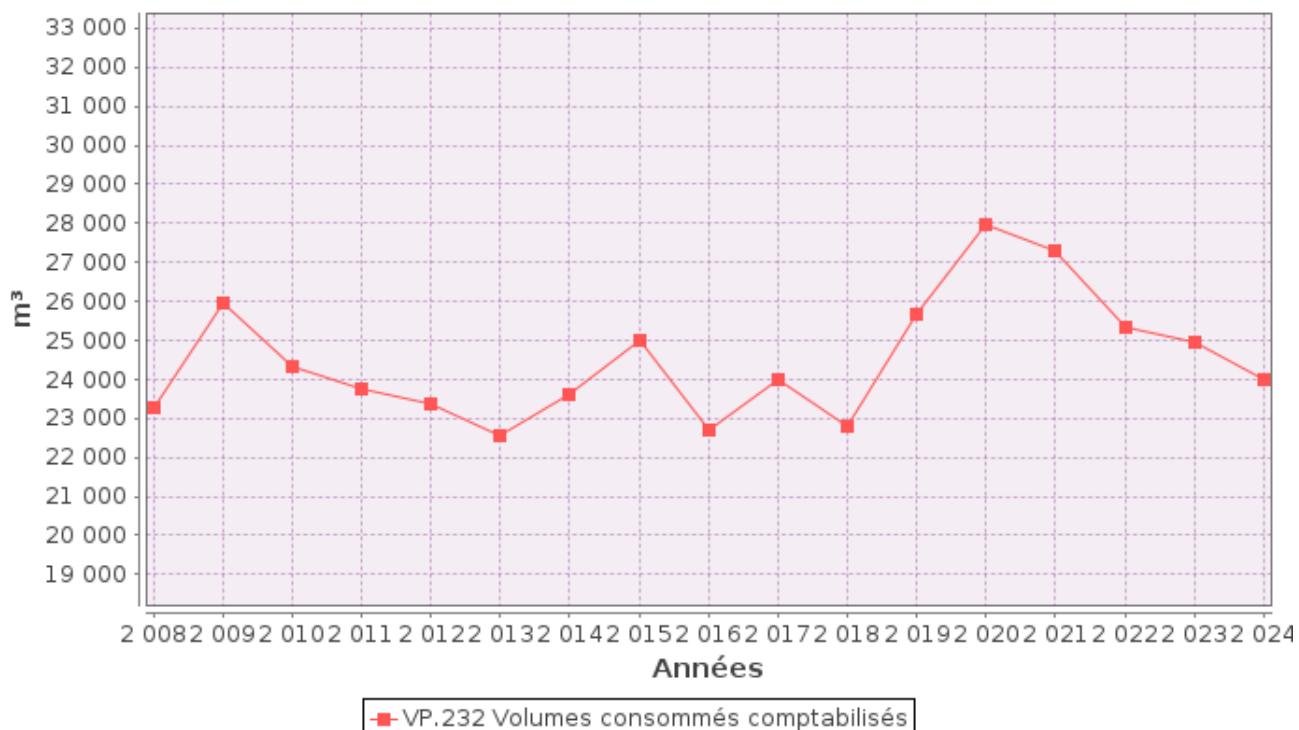
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SIE Petite Grosne	34 034	40 739	19,7%	80
SIE Haute Grosne	5 670	5 124	-9,63%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>39 704</b>	<b>45 863</b>	<b>15,5%</b>	<b>80</b>

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	24 932	24 002	-3,7%
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>24 932</b>	<b>24 002</b>	<b>-3,7%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>689</b>	<b>560</b>	<b>-18,7%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>225</b>	<b>702</b>	<b>212%</b>

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2024 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>25 846</b>	<b>25 264</b>	<b>-2,2%</b>

## **1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 11,92 kilomètres au 31/12/2024 (12,05 au 31/12/2023).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	68 €	68 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,7645 €/m <sup>3</sup>	1,7645 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m <sup>3</sup>	0,0598 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>
	Performance réseau eau potable	0 €/m <sup>3</sup>	0,01 €/m <sup>3</sup>
	Consommation eau potable		0,43€/m <sup>3</sup>

*Nota : la part proportionnelle intègre le fonds de renouvellement SYDRO, non soumis à la TVA*

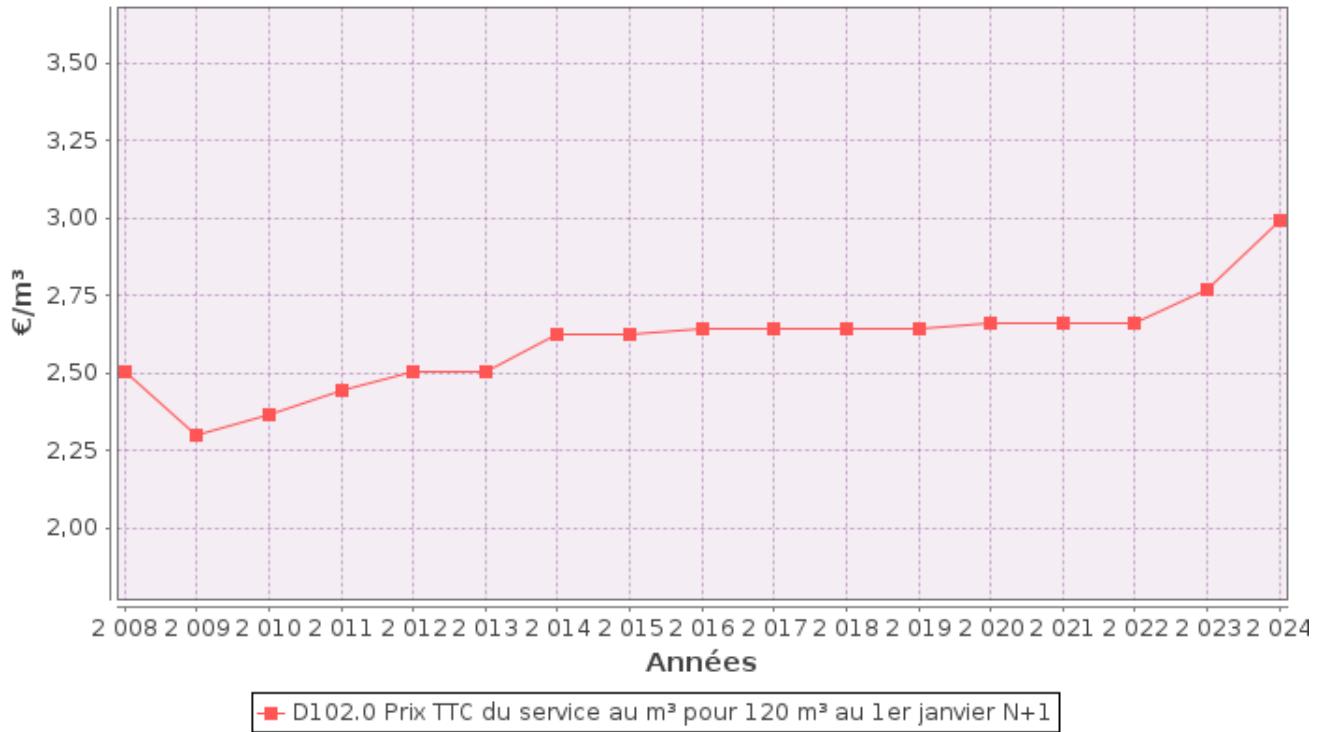
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	68,00	68,00	0%
Part proportionnelle	211,74	211,74	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	279,74	279,74	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	----	----	----
Part proportionnelle	----	----	----
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	----	----	----
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	7,18	----
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	----	----
VNF Prélèvement : .....	0,00	----	----
Performance réseau eau potable	0,00	1,2	----
Consommation eau potable (Agence de l'eau)		51,6	
TVA	17,30	15,98	-8,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	52,10	75.95	51%
<b>Total</b>	<b>331,84</b>	<b>355,69</b>	<b>7.2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,765</b>	<b>2,964</b>	<b>7,2%</b>



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 24 002 m<sup>3</sup>/an (25 314 m<sup>3</sup>/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Concernant l'eau potable, la réforme des redevances de l'Agence de l'eau a entraîné la suppression de la redevance pollution domestique et la création des redevances performance des réseaux d'eau potable et consommation d'eau potable.

## 2.3. Recettes

### **Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>53 106</b>	<b>53 026</b>	<b>-0,015 %</b>
<i>dont abonnements</i>	<b>20 944</b>	<b>20 944</b>	<b>0 %</b>
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	<b>53 106</b>	<b>53 026</b>	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (part Sydro renouvellement)	<b>52 000</b>	<b>62 230</b>	
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	105 106	189 226	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 189 226 € (105 106 € au 31/12/2023).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024</b>
Microbiologie	6	0	6	0
Paramètres physico-chimiques	39	0	6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

<b>Analyses</b>	<b>Taux de conformité exercice 2023</b>	<b>Taux de conformité exercice 2024</b>
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

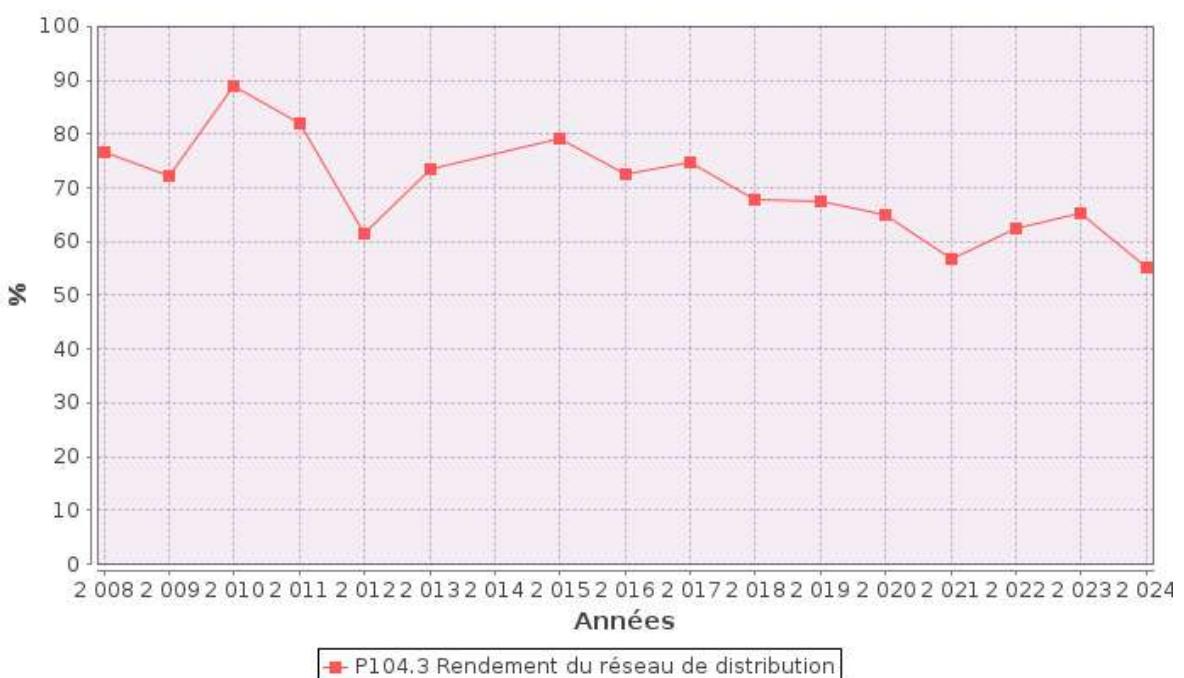
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	65,1 %	55,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	5,88	5,81
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	62,8 %	52,3 %



2 fuites sont survenues au lieu-dit La Croix Blanche les 20/08/2024 et 17/09/2024 et une fuite au chemin des vignes le 07/05/2024. Ces fuites seules ne permettent pas d'expliquer les variations quotidiennes des volumes mis en distribution. Ce constat montre la nécessité d'enquêter dans le futur sur ces volumes non comptés.

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

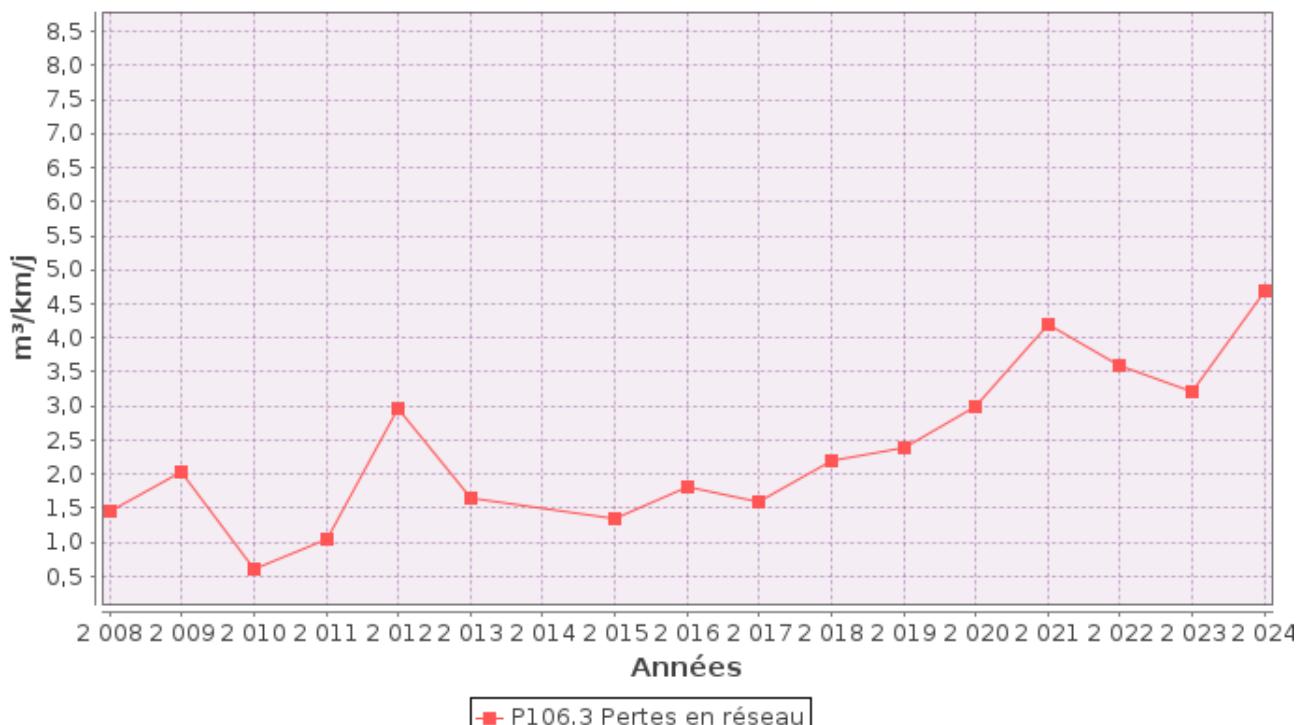
Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5 m<sup>3</sup>/j/km (3,4 en 2023).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 4,7 m<sup>3</sup>/j/km (3,2 en 2023).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%	0%	2,09%	2,92%

Au cours des 5 dernières années, 1,74 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2,92% (2,09 en 2023).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application
- %

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

# Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

## 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 2 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (4 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 6,67 pour 1 000 abonnés (12,99 en 2023).

## 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Ni le règlement de service, ni la prestation de service n'indiquent de délai d'ouverture de branchement.  
Commentaire : Pas d'obligation contractuelle

## 3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	0	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	60 327,67	64 982
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	0	0

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 0% (0 en 2023).

## 3.8. Taux de réclamations (P155.1)

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 3,33 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	301	301
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	198 056	89 969
Montants des subventions en €	52 000	
Montants des contributions du budget général en €	0	

### 4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement Hameau de la Roche	2025	157 000 €
Etude d'alimentation intégrale de Sologny depuis le SIE Haute Grosne	20 000 €	2025
Réhabilitation du réservoir de Servy	50 000 €	2026
Renouvellement de réseau	2026 - 2032	4 177 720 €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024 (0 €/m<sup>3</sup> en 2023).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	587	586
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,77	2,99
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	----	-
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,1%	55,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,4	5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	4,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,09%	2,92%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	12,99	6,67
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0%	0%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	3,33



**Mâconnais-Beaujolais  
Agglomération**

Direction des cycles de l'eau de Mâconnais-Beaujolais Agglomération  
312, rue des Frères Lumière  
71000 Mâcon

[www.mb-agglo.com](http://www.mb-agglo.com)